

UN BARREAU
INCLUSIF



**RAPPORT
ANNUEL
2017 / 18**

/ SOMMAIRE

LE BARREAU	2
Le Conseil	3
Le rapport du bâtonnier	4
Le rapport de la directrice générale	6
Les ressources humaines	7
Les résolutions adoptées par le Conseil	8
Les subventions octroyées par le Conseil	10
La conférence des anciens bâtonniers	11
LA PROFESSION	12
Les comités	13
Les activités	42
Colloque et conférences	45
Les services	48
LE PUBLIC	50
Les activités	51
Les services	54
LES PRIX ET HOMMAGES	56



La Mission

Promouvoir la protection du public,
par des activités d'information et de
sensibilisation, par une participation
active à l'administration de la justice
et par la défense de la règle de droit.

The background is a vibrant blue with several thick, curved, overlapping lines in yellow, purple, green, pink, and red. A large red circle with a white dotted border is centered on the page, containing two paragraphs of white text.

Composé de près de 15 000 avocats,
le Barreau de Montréal est l'un des plus
grands barreaux du monde et le deuxième
barreau francophone en importance.

Comptant 169 ans d'histoire,
il fait figure de proue dans la recherche
de l'excellence en matière d'éthique
et de compétence.



LES MEMBRES DU CONSEIL

ASSIS—DE GAUCHE À DROITE: M^e Philippe-André Tessier, trésorier*, M. le bâtonnier Brian R. Mitchell, M^e Michel P. Synnott, premier conseiller, et M^e Extra Junior Laguerre, secrétaire.

DEBOUT —DE GAUCHE À DROITE: M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Alexandre Forest, conseiller, M^e Walid Hijazi, conseiller, M^e Robin Schiller, conseillère, M^e Marie Cousineau, conseillère, M^e Alexandra Popa, conseillère, M^e Michael N. Bergman, conseiller, M^e Sonia Lebel, conseillère, M^e Francisco Couto, conseiller, et M^e Caroline Larouche, représentant le Jeune Barreau de Montréal.

*En janvier 2018, M^e Alexandre Forest a été élu trésorier en remplacement de M^e Tessier, qui a démissionné, et M^e Rima Kayssi s'est jointe au Conseil pour occuper le poste laissé vacant par M^e Forest.

LE RAPPORT DU BÂTONNIER



Un Barreau inclusif

Au terme de cette belle année qui tire à sa fin, j'aimerais souligner certaines des initiatives accomplies au cours de mon mandat. Ceux qui ont assisté à la dernière assemblée générale annuelle se souviendront que j'avais choisi d'inscrire mon bâtonnat sous le thème *Un Barreau inclusif*. Ce thème se voulait en quelque sorte une suite logique à la campagne *C'est MON Barreau*, mise en place par notre ancien bâtonnier Greg Moore.

Nous souhaitons ainsi amorcer ou poursuivre le dialogue avec divers groupes ou individus, membres du Barreau de Montréal, afin d'élaborer des plans d'action concrets vers un Barreau de Montréal plus ouvert, plus inclusif et plus généreux.

Cet ambitieux projet, malgré l'optimisme de tous et l'excellente réception qu'il a reçue, pouvait difficilement se réaliser en un court mandat de 12 mois, j'en suis bien conscient, mais nos divers comités ont entamé un dialogue qui, je l'espère, se poursuivra dans les années à venir.

Avec *Un Barreau inclusif*, nous avons choisi de nous concentrer sur certains groupes qui, selon nous, nécessitaient une attention particulière : la communauté juridique LGBTQ, les avocats issus de la diversité ethnoculturelle, les avocats souffrant de détresse psychologique, les avocates et les jeunes avocats.

Pour bien comprendre la situation de chacun de ces groupes, plusieurs rencontres du Conseil prévoyaient à l'ordre du jour l'accueil d'invités spéciaux, venus expliquer les réalisations, défis et opportunités rencontrés par chaque groupe.

Un Barreau inclusif — LGBTQ

Grâce au leadership de ma collègue du Conseil, M^e Robin Schiller, et à la collaboration de l'Association du Barreau canadien, des séminaires ont été organisés dans les trois facultés de droit de Montréal. Organisés sous forme de tables rondes, ces séminaires offraient aux étudiants en droit l'occasion de rencontrer des juristes expérimentés de tous horizons, avocats de petits et grands cabinets, avocats en entreprise, juges. Ces échanges ont permis de discuter des défis et des possibilités en cours pour les membres de la communauté juridique LGBTQ. Les commentaires positifs reçus me font espérer la création éventuelle d'un comité pour poursuivre et développer ce genre d'activités.

Il me faut d'ailleurs remercier M^e Louis Charron d'avoir bien voulu partager avec les membres du Conseil sa vaste expérience sur ce qui peut être fait de plus pour aider nos collègues dans leur carrière.

Un Barreau inclusif — Diversité ethnoculturelle

À la suite de l'accession à la Magistrature, à notre grande joie, de l'honorable Aline Quach, c'est à M^e Shahad Salman qu'ont été confiées les rênes de ce comité. Celle-ci a présenté au Conseil un plan stratégique triennal très détaillé sur lequel son comité a travaillé avec enthousiasme et dévouement. Je leur en suis d'ailleurs très reconnaissant.

De plus, au cours de mon bâtonnat, j'ai assisté à plusieurs événements d'associations juridiques ethnoculturelles qui, je l'espère, entraîneront une plus grande implication des membres de ces communautés au Barreau de Montréal.

Un Barreau inclusif — Initiatives en santé mentale pour les avocats en détresse

Comme vous le savez sans doute, le PAMBA offre une assistance professionnelle à ceux de nos collègues qui souffrent de détresse professionnelle ou émotionnelle. La directrice générale du PAMBA, M^e Marie Christine Kirouack, a fait une présentation très instructive au Conseil sur les défis continus de la profession, soulignant au passage que 40 % des demandes traitées proviennent de collègues qui comptent moins de quatre ans de pratique.

À ce chapitre, je voudrais remercier M^e Melanie Dugré, présidente du comité de relations avec les membres. Inspiré par les initiatives d'organisations comme Bell ou la famille royale pour mettre en évidence les problèmes de santé mentale, ce comité a réussi à mettre en place une campagne qui sera bientôt annoncée pour briser ce tabou sociétal et encourager nos collègues à utiliser les services mis à leur disposition pour évoluer dans leur profession en toute sérénité.

Un Barreau inclusif — Initiatives pour les jeunes membres du Barreau

Sous la direction enthousiaste de mon collègue du Conseil, M^e Alexandre Forest, un comité a été mis en place avec des représentants du Jeune Barreau pour voir comment le Conseil pourrait aider davantage ceux de nos collègues qui ont moins de 10 ans de pratique. L'analyse des défis auxquels sont confrontés nos plus jeunes collègues a conduit M^e Forest à présenter certaines initiatives qui ont été adoptées par le Conseil, dont l'organisation prochaine de visites guidées des salles à volume pour les jeunes avocats.

Un Barreau inclusif — Initiatives pour les femmes dans la profession

Sous la direction de ma collègue du Conseil, M^e Marie Cousineau, qui a fait un excellent travail en colligeant l'information des divers comités et programmes pour aider nos collègues féminines, il a été rapidement établi que beaucoup de travail avait déjà été fait. Cela dit, le Conseil a eu la chance d'assister à une présentation de la présidente du comité des avocates dans la profession, venue souligner les défis avec lesquels les avocates continuent d'être aux prises dans leur pratique. J'en profite d'ailleurs pour remercier M^e Francine Martel pour tout le travail accompli par son comité au cours de la dernière année, dont la mise en ligne des nombreuses ressources pour les avocates.

Maison du Barreau

Bien que le travail portant sur le thème de l'année ait été important, d'autres sujets méritent d'être portés à votre attention. Par exemple, celui amorcé par notre ancien bâtonnier, M^e Simon Tremblay, qui a eu le plaisir d'annoncer que le Barreau de Montréal comptait se porter acquéreur des anciens locaux de Wilson & Lafleur, situés en face du palais de justice.

Cette année, je suis heureux d'annoncer que nous avons procédé à l'achat du bâtiment et quitterons nos locaux actuels d'ici la fin du mois de mai. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le dur labeur de Doris et de son équipe, envers qui nous sommes tous très reconnaissants.

Processus d'adoption des lois

Comme l'ont signalé mes prédécesseurs au cours des dernières années, nous avons négocié à maintes reprises avec le ministère de la Justice pour trouver une solution au processus d'adoption des lois au Québec. Malheureusement, malgré la meilleure volonté de vos représentants, leurs efforts n'ont pas obtenu les résultats souhaités et la question a dû être soumise aux tribunaux.

Comme les procédures ont été déposées et que la question est maintenant devant les tribunaux, je dirai simplement que les poursuites judiciaires ont été intentées par le Barreau de Montréal et le Barreau du Québec, appuyées par une résolution unanime du Conseil des sections du Barreau du Québec et avec le soutien financier du PADL.

Salon VISEZ DROIT

Cet incontournable rendez-vous annuel qu'est le Salon VISEZ DROIT célébrait sa 21^e édition. Dire qu'il a de nouveau connu un franc succès peut sembler redondant, voire banal. Pourtant, il me faut souligner que le ralliement de plus de 200 bénévoles ne serait tout simplement pas possible sans le travail incommensurable du comité du Salon VISEZ DROIT sous la direction de son président, M^e Horia Bundaru.

Le Conseil se joint à moi pour exprimer sa gratitude et ses remerciements à lui et à son comité pour leur travail acharné, appuyé par le leadership d'expérience et la bonne humeur constante de notre directrice des communications, M^{me} Gislaine Dufault.

Pour ceux qui n'ont pu y assister, le fait saillant a été la présence du juge en chef du Canada, le très honorable Richard Wagner, dont le dévouement et le soutien au Barreau de Montréal sont dignes de mention. Sa présence a renforcé la crédibilité de l'événement, en plus d'assurer l'intérêt des médias.

Prix Pierre-Fournier

Plusieurs se souviendront du décès subit de M^e Pierre Fournier, un ancien bâtonnier dont le dévouement et l'implication au Barreau de Montréal étaient bien connus. La façon de rendre hommage à ce collaborateur hors-norme est venue de notre directrice générale, qui a proposé que le Mérite soit renommé *Prix Pierre-Fournier*.

Cette suggestion a été soutenue avec enthousiasme par tous les membres du Conseil et je suis particulièrement ravi que la première personne à recevoir le *Prix Pierre-Fournier* soit sa fille, M^e Magali Fournier.

Remerciements

J'aimerais dans un premier temps remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal, qui ont été si généreux de leurs conseils lors de mon Bâtonnat, et plus particulièrement Simon Tremblay, Magali Fournier, Greg Moore et Luc Deshaies.

J'offre également ma profonde gratitude aux membres du Conseil du Barreau de Montréal pour leur soutien constant. J'ai été très impressionné par l'engagement de chaque individu au Barreau de Montréal. Même lors de débats enflammés, chacun a su exprimer son opinion avec respect et dans l'intérêt du Barreau. Je suis vraiment honoré d'avoir travaillé avec vous tous.

Je profite de l'occasion pour féliciter notre nouveau bâtonnier et mon premier conseiller Michel P. Synnott. Michel a largement contribué au Barreau de Montréal au fil des ans. Toujours d'un grand soutien, l'intérêt primordial de l'institution lui tient à cœur. Je suis convaincu que le Barreau de Montréal est entre de bonnes mains avec Michel.

Si le Barreau de Montréal est aussi fort et actif, c'est incontestablement grâce à ses 40 comités dont les quelque 400 bénévoles travaillent d'arrache-pied pour atteindre les objectifs de chaque comité. Ayant eu le plaisir d'assister à au moins une rencontre, je peux témoigner du travail acharné et du dévouement de chacun de ces comités et de leurs présidents respectifs.

Enfin, j'aimerais remercier l'équipe du Barreau de Montréal qui veille avec brio à ce que les innombrables projets et orientations établis par votre Conseil soient exécutés et mis en œuvre. Conséquemment, j'offre toute ma reconnaissance à notre directrice générale, M^e Doris Larrivée, pour son soutien, ses précieux conseils, son expérience et son dévouement.

En terminant, je souhaite remercier sincèrement tous les membres du Barreau de Montréal. Les membres du Conseil ont travaillé fort pour améliorer et renforcer notre barreau. Tout le travail accompli n'aurait pas été possible sans votre soutien.

Le bâtonnier,



Brian R. Mitchell

LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'occupe le poste de directrice générale depuis maintenant 15 ans. Le 30 juillet 2002, M^e Maurice Boileau quittait un emploi qu'il occupait depuis plus de 20 ans et le 2 août, je lui succédais. De bien grandes chaussures à remplir pour ceux qui se souviennent de M^e Boileau, qui est décédé depuis maintenant près de 10 ans. À ses côtés, j'ai appris la diplomatie et la modération. Certains seront surpris d'apprendre que j'ai ces qualités, mais croyez-moi, j'ai appris...

Ressources humaines : une équipe merveilleuse

En 15 ans, l'équipe des ressources humaines a été complètement renouvelée à une exception près. Seule M^{me} Gislaine Dufault compte quelques années de plus d'ancienneté au Barreau, ma fidèle complice, celle qui m'a recrutée et je l'en remercie infiniment.

Il y a eu encore du mouvement au sein de l'équipe en 2017-2018, des remplaçantes ont dû être remplacées, deux des trois nouvelles mamans sont revenues au travail en janvier et l'autre a choisi de ne pas revenir. Notre préposée au service de référence a quitté pour relever de nouveaux défis. Tout le monde a été promptement remplacée grâce à l'efficacité de M^e Nancy Brouillette, directrice des ressources humaines, et je l'en remercie.

Au cours de l'année, tout le monde a eu, à un moment ou à un autre, à mettre les bouchées doubles et à faire plus que sa tâche habituelle. L'entraide a toujours été au rendez-vous afin de permettre au Barreau de Montréal de continuer à offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je les en remercie.

Depuis mars 2018, une merveilleuse équipe est en place et j'en suis très heureuse.

Comités

Comme vous le noterez à la lecture de ce rapport, les comités ont de nouveau été très actifs.

Le Conseil a créé un seul nouveau comité cette année, soit le comité de liaison avec le Tribunal des droits de la personne qui s'est réuni à deux reprises et qui a amené au Barreau de Montréal de nouveaux collaborateurs.

Sans la précieuse aide des nombreux bénévoles, le Barreau de Montréal ne pourrait pas accomplir tout ce qu'il fait. Comme je tente dans la mesure du possible d'assister aux réunions de tous les comités, j'ai le bonheur d'en côtoyer plusieurs chaque jour et je les remercie pour leur important apport.

Le Salon VISEZ DROIT

Le Salon VISEZ DROIT a été organisé pour une 21^e année. Pour une première fois, il avait un président d'honneur en la personne du très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada et ancien bâtonnier de Montréal. Cette nouveauté a permis d'avoir une excellente couverture médiatique. Cette activité pour le public est de grande qualité et elle s'améliore chaque année. J'ai été une fois de plus impressionnée par la programmation, l'organisation et le travail des quelque 200 bénévoles, qui sont épaulés de main de maître par l'infatigable directrice des communications, M^{me} Gislaine Dufault, que je remercie pour son excellent travail. Je tiens à souligner le merveilleux travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT. Je félicite et remercie le président du comité, M^e Horia Bundaru, qui n'a

pas compté ses heures pour la mise en œuvre du salon et a été présent tous les jours au complexe Desjardins. Félicitations à M^e Francine Beaumier et M^e Joey Hanna, qui se sont partagé le travail à l'animation et qui ont été excellents. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part!

Exercice illégal de la profession

Dans sa mission de protection du public, le Barreau de Montréal a le pouvoir d'engager des poursuites contre notamment les personnes et entreprises qui posent des actes réservés aux membres du Barreau ou qui prétendent avoir le droit de les poser. Ces dossiers, qui sont de plus en plus nombreux, sont pilotés à l'interne par la directrice des affaires juridiques, M^e Nathalie Guertin, qui fait un travail remarquable d'enquête et de gestion des dossiers, en sus de la coordination des travaux des comités de liaison avec les tribunaux judiciaires. Je l'en remercie.

Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier d'une offre de formation variée. 27 activités, dont trois en anglais, ont été offertes pour un total de 54,5 heures de formation reconnue. (Pour plus de détails, voir la section Colloques et conférences de ce rapport.)

Il y a lieu de souligner que depuis avril 2016, l'offre du Barreau de Montréal s'est enrichie des excellentes formations en droit du travail du Groupe des 2^e mardi.

Salon des avocats

Des toiles de M^{me} Élise Lafontaine ont été installées au Salon des avocats en remplacement de celles de M^{me} Marilyn Leblanc. Ces toiles ont été choisies, encore une fois, à la suite d'un concours auprès des étudiants de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM. Elles ont été louées pour une période d'un an.

Maison du Barreau

Comme l'annonçait M^e Simon Tremblay, alors bâtonnier, dans son rapport de fin de mandat, le Barreau de Montréal s'est porté acquéreur d'un condo commercial dans l'immeuble situé au coin des rues Saint-Gabriel et Notre-Dame Est (anciens locaux de la librairie Wilson & Lafleur). L'adresse officielle des locaux occupés par le personnel du Barreau de Montréal sera le 460, rue Saint-Gabriel, 2^e étage. Toutefois, les réunions auront lieu dans les trois salles de conférence qui seront accessibles par le 40, rue Notre-Dame Est.

Le Barreau de Montréal a pris possession des locaux le 21 novembre 2017 et a entrepris d'importants travaux de rénovation le 4 décembre 2017. Les travaux vont bon train et le déménagement aura lieu le 25 mai 2018. Il s'agit d'un investissement majeur, mais l'option de demeurer au Palais de Justice n'était plus vraiment viable et les surplus accumulés au fil du temps permettaient cette démarche.

Situation financière

Le Barreau de Montréal est toujours en excellente situation financière. Pour une septième année, les revenus excèdent les dépenses. Alors qu'un déficit important avait été prévu en début d'exercice financier en avril 2017, l'année se termine avec un excédent des revenus sur les charges de 80 137\$.

Mérite du Barreau de Montréal devient le Prix Pierre-Fournier

À la suite du décès subit de l'ancien bâtonnier Pierre Fournier, le 25 juin 2017, la Conférence des anciens bâtonniers a émis le souhait que le Barreau de Montréal trouve une façon de lui rendre hommage de façon permanente, vu sa grande contribution, tout au long de sa carrière, aux activités du Barreau de Montréal. C'est ainsi que j'ai suggéré au Conseil de nommer le Mérite du Barreau de Montréal (remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités) « Prix Pierre-Fournier ». Cette suggestion a été

accepté à l'unanimité et j'en suis très heureuse, d'autant plus que le premier *Prix Pierre-Fournier* sera remis à sa fille, M^e Magali Fournier, qui a suivi les traces de son père en matière d'implication auprès de notre barreau.

Autres remerciements

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans l'intérêt supérieur du justiciable.

Je profite de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

J'exprime aussi ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

En terminant, je remercie M. le bâtonnier Mitchell pour sa grande disponibilité et sa gentillesse.



Doris Larrivée, directrice générale

LES RESSOURCES HUMAINES



LA DIRECTION

- 1 M^e Doris Larrivée
Directrice générale
- 2 M^{me} Gislaine Dufault
Directrice des communications
- 3 M^e Nathalie Guertin
Directrice des affaires juridiques
- 4 M^e Nancy Brouillette
Directrice des ressources humaines

LE PERSONNEL

- 5 M^e Catherine Alix
Coordonnatrice de comités
- 6 M^e Jean Michel Desgagnés
Coordonnateur de comités
- 7 M^e Stéphanie Bouchard
Coordonnatrice de comités
- 8 M^{me} Katherine Taron
Technicienne aux communications
- 9 M^{me} Carmine Belfort
Préposée au Service de référence
(à compter du 26 février 2018)
- 10 M^{me} Christine Plourde
Adjointe aux communications
- 11 M^{me} Frédérique Faubert
Adjointe administrative
- 12 M^{me} Vicki Baribeau-Pessiridis
Adjointe administrative
- 13 M^{me} Linda Marcotte
Secrétaire-réceptionniste
- 14 M^{me} Ruth Kalama
Préposée au Service de référence
(jusqu'au 23 février 2018)
- 15 M. Alexandre Martin Dufresne
Préposé au Salon des avocats
- 16 M. Jocelyn Roy
Préposé au Salon des avocats
- 17 M^{me} Alexandra Ghezzi
Préposée au Salon des avocats
- 18 M^{me} Mélanie Roy
Préposée au Salon des avocats

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

*Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :
(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)*

26 avril 2017

Sur proposition de M. le bâtonnier Simon Tremblay appuyée par M^e Marie-France Veilleux, le Conseil, à l'unanimité, donne son aval à l'acquisition du condominium commercial situé au 40-52 rue Notre-Dame Est, suite 40, à Montréal, au prix de 1 120 000 \$, selon les conditions de l'offre d'achat signée par Wilson & Lafleur et le Barreau de Montréal le 2 mars 2017.

Après discussion, sur proposition de M. le bâtonnier Simon Tremblay appuyée par M^e Walid Hijazi, le Conseil crée un comité dont le mandat est entre autres de revoir les règles de fonctionnement du Barreau de Montréal dans une optique de bonne gouvernance. Il nomme les personnes suivantes : M. le bâtonnier Simon Tremblay, président, M^e Magali Fournier, M^e Greg Moore, M. le bâtonnier Gilles Quimet, Ad. E. et M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.

À la recommandation du comité consultatif sur les technologies de l'information, sur proposition de M. le bâtonnier Simon Tremblay appuyée par M^e Brian R. Mitchell, le Conseil adopte la déclaration concernant l'application de l'article 300 du *Code de procédure civile*, qui fournit les modes appropriés d'enregistrement et de conservation pour un interrogatoire qui se tient sans la présence d'un sténographe, telle que soumise au Conseil à sa séance du 26 avril 2017, et donne à M. le bâtonnier Simon Tremblay le mandat de la signer.

21 juin 2017

ATTENDU QUE M^e Horia Bundaru, président du comité du Salon VISEZ DROIT du Barreau de Montréal, avec l'appui des autres membres du comité, a déposé la candidature de M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications du Barreau de Montréal, pour le Prix de la justice du Québec 2016, afin de reconnaître son engagement et son dévouement exceptionnels à la réussite du Salon VISEZ DROIT, activité phare du Barreau de Montréal.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal est très fier du travail accompli par M^{me} Dufault, qui a œuvré à la mise sur pied du Salon VISEZ DROIT et qui l'a fait évoluer pour qu'il continue de répondre aux préoccupations du public tout en rejoignant le plus grand nombre de personnes.

ATTENDU QUE M^{me} Gislaine Dufault est une personne ressource de taille pour les nombreux bénévoles qui gravitent autour du Salon VISEZ DROIT.

ATTENDU QUE le Salon VISEZ DROIT connaît un énorme succès année après année grâce aux efforts de coordination déployés par M^{me} Gislaine Dufault.

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil du Barreau de Montréal, à l'unanimité, appuient sans réserve la candidature de M^{me} Gislaine Dufault pour le Prix de la justice du Québec.

Sur proposition de M^e Marie Cousineau appuyée par M^e Michael N. Bergman, les membres du Conseil sont d'avis qu'un juge siégeant au plus haut tribunal d'un pays bilingue comme le Canada devrait être bilingue. Ils appuient la proposition de M. le bâtonnier Clément Massé

d'adopter le principe du bilinguisme pour un juge à la Cour suprême du Canada, dans le futur, en prévoyant une période d'au moins cinq ans pour sa mise en vigueur.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal a appris que la très honorable Beverly McLachlin quittera son poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada le 15 décembre prochain, après y avoir agi à ce titre pendant 18 ans.

ATTENDU QUE par tradition, il y a une alternance, à ce poste, entre les juges provenant des provinces de *Common Law* et ceux de la province de Québec, qui ont une formation en droit civil.

ATTENDU QUE par tradition, il y a aussi une alternance à ce poste entre les personnes de langues française et anglaise.

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil, à l'unanimité, invitent le premier ministre du Canada à choisir un juge en chef parmi les juges du Québec, de formation en droit civil et de langue française pour respecter ces critères.

30 août 2017

Sur proposition de M^e Philippe-André Tessier appuyée par M^e Caroline Larouche, le Conseil approuve le *Guide pour l'avocat face à une partie non représentée* et félicite le comité pour son excellent travail.

À la recommandation du comité sur le droit disciplinaire et professionnel, sur proposition de M^e Caroline Larouche appuyée par M^e Philippe-André Tessier, le Conseil entérine la recommandation du comité voulant que le bâtonnier écrive au Président de l'Office des professions, afin de réclamer que le Bureau des présidents soit doté d'un site Internet regroupant notamment les règles et directives que doivent connaître les justiciables et les praticiens en vue d'une audition devant un conseil de discipline.

24 octobre 2017

CONSIDÉRANT les problèmes de santé mentale en progression au sein de la profession, à la recommandation du comité de relation avec les membres, le Conseil accepte que le Barreau de Montréal amorce un dialogue avec ses membres au moyen d'une campagne de sensibilisation et qu'un slogan et un visuel soient développés à cette fin.

Le Conseil encourage donc les membres du comité à venir en aide aux membres de la profession, à les sensibiliser à la problématique, à les informer et à briser les tabous, notamment en abordant le sujet directement et en diffusant des témoignages d'espoir, par la publication d'articles et de capsules informatives.

En conséquence, le comité peut évaluer les possibilités de travailler avec une experte en la matière, soit M^{me} Rose-Marie Charest, psychologue et conférencière.

Sur proposition de M^e Michael N. Bergman appuyée par M^e Marie Cousineau, le Conseil, à la majorité des voix, donne le mandat au bâtonnier de transmettre une mise en demeure, à laquelle serait joint le projet de requête pour jugement déclaratoire, au premier ministre

du Québec, au président de l'Assemblée nationale, à la ministre de la Justice et à M^e Kathleen Weil, qui est la ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal, bien qu'il ait salué l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 d'un nouveau *Code de procédure civile* et qu'il adhère aux principes de justice participative qu'il comporte, juge que ce code a été adopté sans respecter l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a déjà statué que les versions française et anglaise des lois québécoises «ont la même valeur juridique», qu'elles doivent être adoptées dans les deux langues, faire pareillement autorité et avoir le même statut.

ATTENDU QUE la Cour Suprême a également statué que l'usage simultané du français et de l'anglais est requis pendant tout le processus d'adoption des lois, lequel comporte six étapes, soit :

1. La présentation (1^{re} lecture)
2. L'adoption du principe (2^e lecture)
3. L'étude détaillée en commission
4. La prise en considération du rapport de la commission
5. L'adoption (3^e lecture)
6. La sanction par le lieutenant-gouverneur.

ATTENDU QUE le processus actuellement en place au Québec assure uniquement que la version anglaise d'un projet de loi est disponible lors de sa présentation et de sa sanction, ce qui est loin de satisfaire aux obligations imposées par l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

ATTENDU QUE sur le plan pratique, le processus d'adoption des lois en place au Québec ne garantit aucunement une version anglaise de qualité, comme le démontrent les nombreuses modifications apportées à la version anglaise du *Code de procédure civile* en vertu de l'article 3 de la *Loi sur le recueil des lois et règlements du Québec*.

ATTENDU QUE plusieurs modifications apportées à la version anglaise du *Code de procédure civile* ont affecté la norme législative sans être soumises au contrôle de l'Assemblée nationale et à la sanction du lieutenant-gouverneur, ce qui porte également atteinte à la *Loi constitutionnelle de 1867*.

ATTENDU QUE les versions française et anglaise sont ainsi fragilisées par le processus législatif de l'Assemblée nationale et ultimement, tous les Québécois en subissent les conséquences.

ATTENDU QUE de nombreux justiciables risquent de faire les frais de débats stériles et coûteux.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal, en conformité avec sa mission de protection du public, a saisi le ministère de la Justice de cette situation à maintes reprises depuis 2009. D'ailleurs, en décembre 2015, une entente est intervenue qui prévoyait que le ministère de la Justice retiendrait les services de jurilinguistes afin de faire une relecture complète du *Code de procédure civile*, déposerait un projet de loi pour terminer le travail de révision de la version anglaise du *Code civil du Québec* et formerait un comité qui verrait à développer de concert avec l'Assemblée nationale et le secrétariat à la législation des pistes d'amélioration respectant les principes de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de l'article 7 de la *Charte de la langue française*.

ATTENDU QUE lors d'une rencontre de représentants de la ministre, du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec le 11 janvier 2017, il a été convenu de finalement mettre sur pied ce comité afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

ATTENDU QUE les travaux de ce comité ont mené aux engagements suivants de la ministre de la Justice, le 28 mars 2017 :

- > Dans une première étape, l'embauche de deux juristes civilistes ayant une parfaite maîtrise de la langue anglaise, dans le respect des règles applicables en vertu de la *Loi sur la fonction publique*;
- > Dans une seconde étape, l'embauche de traducteurs supplémentaires en fonction des besoins identifiés;
- > L'accroissement de la collaboration et de la proximité des traducteurs, réviseurs et légistes notamment des juristes anglophones tout au long du processus; et
- > Dans le cas de réformes majeures en matière civile (*Code civil* et *Code de procédure civile*), évaluation de l'opportunité d'ajouter des ressources dédiées à ces réformes.

ATTENDU QUE ces engagements ne sont pas satisfaisants pour respecter les principes de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de l'article 7 de la *Charte de la langue française*, le bâtonnier du Barreau de Montréal, dans une lettre qu'il a adressée à la ministre de la Justice du Québec le 19 juillet 2017, a demandé que le Gouvernement du Québec mette en place un processus de corédaction des lois afin qu'au plus tard le 7 octobre 2017, la version anglaise des projets de loi soit disponible non seulement lors de leur présentation et de leur sanction, mais également lors de leur étude détaillée en commission (le cas échéant) et lors de leur adoption (3^e lecture).

ATTENDU QUE dans cette lettre, le Barreau de Montréal suggérait notamment la mise en place des mesures suivantes :

- > L'embauche de légistes civilistes (au minimum deux) qui auront pour principale fonction de rédiger et de réviser la version anglaise des textes législatifs;
- > L'embauche de traducteurs détenant un diplôme en droit civil qui seront intégrés au sein d'une équipe dédiée à la traduction des textes législatifs et qui travailleront en collaboration avec les légistes tout au long du processus d'adoption des lois;
- > La présence des traducteurs en commission parlementaire lors de l'étude détaillée des projets de loi et de l'adoption des projets de loi (3^e lecture); et
- > En ce qui concerne les pouvoirs prévus à l'article 3 de la *Loi sur le recueil des lois et règlements du Québec*, la mise en place d'une équipe composée de légistes et de traducteurs ayant pour responsabilité de s'assurer que les corrections visant à effectuer une concordance entre les versions anglaise et française des lois ne modifient aucunement la norme législative dans le texte de l'une ou l'autre des deux langues.

ATTENDU QUE malgré ces demandes, la situation demeure inchangée en ce qui concerne le processus d'adoption des lois, le Barreau de Montréal souhaite demander aux tribunaux de se prononcer sur sa constitutionnalité. En effet, le Barreau de Montréal estime que le Gouvernement du Québec doit impérativement revoir son mode d'adoption des lois et mettre en place un processus de rédaction garantissant que les versions française et anglaise reflètent également l'intention du législateur.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal bénéficie d'une subvention afin de financer, en partie, un éventuel recours de cette nature contre le Gouvernement du Québec et que celle-ci est disponible jusqu'au 31 mars 2018.

ATTENDU QUE le Conseil des sections du Barreau du Québec a recommandé au Conseil d'administration du Barreau du Québec de se joindre au Barreau de Montréal dans sa contestation de la constitutionnalité du processus d'adoption des lois par l'Assemblée nationale, étant donné qu'il ne rencontre pas les exigences de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 21 mars 2017, a résolu de se joindre au Barreau de Montréal dans sa contestation de la constitutionnalité du processus d'adoption des lois par l'Assemblée nationale à titre de codemandeur à la procédure intitulée *Requête introductive d'instance en jugement déclaratoire*.

EN CONSÉQUENCE, après discussion, il est résolu, à la majorité, de contester la constitutionnalité du processus d'adoption des lois par l'Assemblée nationale et la *Loi sur le recueil des lois et règlements du Québec* étant donné qu'ils ne rencontrent pas les exigences de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de donner mandat au procureur du Barreau de Montréal de signifier la Demande introductive d'instance en jugement déclaratoire au Gouvernement du Québec.

* * *

Sur proposition de M^e Marie Cousineau appuyée par M^e Alexandre Forest, le Conseil entérine les recommandations suivantes du sous-comité du Conseil sur l'inclusion des jeunes:

1. Organiser une rencontre annuelle entre le bâtonnier, le président du Jeune Barreau de Montréal et les doyens de chacune des facultés de droit montréalaises afin de discuter d'enjeux touchant les jeunes avocats, leur formation universitaire et le lien nécessaire avec la pratique concrète du droit;
2. Coordonner la création d'une nouvelle offre de formation trimestrielle permettant aux avocats d'une ou deux années de pratique de démystifier les salles à volume et de pratique du Palais de Justice de Montréal.

22 novembre 2017

À l'invitation de la Conférence des anciens bâtonniers de rendre hommage à M^e Pierre Fournier, décédé subitement le 25 juin 2017, et à la suggestion de la directrice générale, le Conseil, à l'unanimité, convient qu'à l'avenir, le Mérite du Barreau de Montréal, qui est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités, se nomme le « *Prix Pierre-Fournier* ».



LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Association Henri Capitant – Section québécoise :

3500\$, aide financière pour la tenue du congrès international de 2018.

Avocats sans frontières Canada :

1500\$, subvention pour la soirée-bénéfice soulignant le 15^e anniversaire de l'association.

Éducaloi :

3000\$, commandite pour l'activité-bénéfice et 1500\$, achat de billets.

Faculté de droit de l'Université d'Ottawa :

500\$, aide financière pour l'organisation de la 40^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

Fondation du Barreau du Québec :

2000\$, achat de billets pour la soirée bénéfice.

Jeune Barreau de Montréal :

145000\$, subvention de fonctionnement, 25000\$, gestion du service de préparation à une audition, 3000\$, cocktail offert par le bâtonnier pour les bénévoles lors de l'assemblée générale annuelle, 1000\$, contribution pour la tenue du débat des candidats au poste de bâtonnier du Québec, qui a eu lieu le 25 avril 2017, et 5000\$, deuxième versement d'une commandite de 10000\$ pour l'organisation du congrès conjoint avec le ABA-YLD, qui a eu lieu à Montréal du 4 au 6 mai 2017.

JuriCourse :

500\$, soutien financier pour la première édition de l'activité JuriCourse, tenue le 16 septembre 2017 sur le Mont-Royal.

Pro Bono Québec :

25000\$, financement de l'organisme et 1800\$, achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents :

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 91 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 6410\$.

Service de garde de la chambre de la jeunesse :

750\$, activité de financement au bénéfice de ce service.



LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e Simon Tremblay, président
M. Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M. John J. Pepper, Q.C.
M. André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E., à la retraite
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E., à la retraite
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier (décédé le 25 juin 2017)
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
L'honorable Michel A. Pinsonnault
Le très honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M. le bâtonnier Stéphane Rivard
M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.
L'honorable David R. Collier
M^e Julie Latour
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Stephen G. Schenke
M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
M^e Marc Charbonneau
M^e Elizabeth Greene
M^{me} la juge Catherine Pilon
M^e Luc Deshaies
L'honorable Greg Moore
M^e Magali Fournier

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^ePhilippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la «Conférence des anciens bâtonniers» :

«À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier.»

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- > Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.
- > Souhait de rendre hommage à M^e Pierre Fournier, décédé subitement le 25 juin 2017.
- > Poste de premier conseiller pour l'exercice 2018-2019.
- > Choix du prochain juge en chef du Canada.
- > Projet de Fédération des avocats et avocates du Québec.

Le bâtonnier les a informés notamment du thème de son année de bâtonnat «un Barreau inclusif», de l'achat d'un immeuble et du dossier relatif au processus d'adoption des lois québécoises.

De plus, pour une onzième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu à l'hôtel Nelligan, le 7 novembre 2017.



ASSURER la représentativité et la diversité

La profession

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec 52% de femmes, 36% de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal s'assure d'avoir la meilleure représentativité et diversité au sein de ses comités.

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e Pierre Fournier, coprésident (jusqu'à son décès le 25 juin 2017)
M^e Magali Fournier, coprésidente
M^e Tiberiu Holländer, coprésident
M^e David Assor
M^e Gregory Azancot
M^e Julie Baril
M^e François Bourque (jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2018)
M. le juge David Cameron, j.c.q.
M^e Nancy Cleman
M. Alain Couture
M^e Santina Di Pasquale
M^e Sarah Dougherty
L'honorable Nicole Duval Hesler, j.c.a.
M^e Schneur-Zalman Haouzi
L'honorable Nicholas Kasirer, j.c.a.
M^e Barry Landy
L'honorable Gary Morrison, j.c.s.
M^e Julien Pelletier David
M. le juge Randall Richmond, j.c.m.
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

Nombre de séances : 2

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Le comité a, comme par le passé, fait un suivi des développements quant à plusieurs sujets importants, dont la traduction des jugements en langue anglaise, la constitutionnalité du processus d'adoption des lois, ainsi que la capacité des employés du système de justice d'offrir des services dans les deux langues. Par ailleurs, un suivi a aussi été fait concernant la problématique des sténographes anglophones.

Le comité a également poussé l'idée mise de l'avant l'année passée de créer un comité chargé de faire un nouveau sondage pour mettre à jour les données de 2007. M^e Alice Popovici a accepté la présidence de ce sous-comité. Elle verra à s'adjoindre des membres du Jeune Barreau de Montréal, afin d'aller à la rencontre des gens, plutôt que de simplement leur demander de remplir un sondage par courriel.

Finalement, à la suggestion du comité, une rencontre a été organisée avec la ministre chargée des relations avec la communauté anglophone. Cette rencontre n'avait pas eu lieu au moment de préparer ce rapport.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e Walid Hijazi, président
M^e Nellie Benoit
M^e René R. Boucher (jusqu'à son départ à la retraite)
M^e Francis Brabant
M^e Nathalie Brissette
M^e Lyne Campeau
M. Jacques Duranleau
M^e Josée Grandchamp
M^e Dominique Guimond
M. François Landreville
M^e François Lanthier
M^e Steeve Larivière (jusqu'à sa nomination à la cour municipale)
M. Marius Lupu
M^e Élisabeth Ménard
M^e André Albert Morin, Ad.E.
M^e Chantal Paquin (jusqu'à sa démission)
M^e François Pelletier
M^e Julie Provost
M^e Nathalie Rochon
M^e Danièle Roy
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Johanne St-Gelais, juge coordonnatrice de la chambre criminelle de la Cour supérieure
M. le juge Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec
Mme la juge Hélène Morin, juge coordonnatrice adjointe à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
M. le juge Claude Leblond, juge coordonnateur adjoint pour la division des dossiers spéciaux en matière pénale
M. le juge Bernard Mandeville, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cour du Québec :

Le comité a salué l'arrivée de M^{me} la juge Hélène Morin à titre de juge coordonnatrice de la chambre criminelle à Montréal. Les délais demeurent une préoccupation constante et tous les acteurs du système de justice – poursuivant, défense, juges – s'ajustent aux nouvelles réalités dictées par l'arrêt R. c. Jordan, 2016 CSC 27. Les délais ont baissé de façon marquée entre l'arrestation et le procès de l'accusé. En moyenne, un accusé remis en liberté attendra 13 mois avant de subir son procès. La juge Morin a installé la gestion judiciaire en chambre pour les dossiers de trois jours et plus, modifiant ainsi la vocation de la salle 4.08. La visioconférence des détenus continue de fonctionner bien. Depuis l'automne, les dossiers pro forma se font par visioconférence à partir de la salle 4.02. Le mécanisme d'interrogatoire au préalable pour tenir lieu de l'enquête préliminaire est de plus en plus utilisé, ce qui permet de libérer du temps de cour lorsque la citation à procès n'est pas contestée. Les membres du comité discutent des différents irritants vécus par les avocats et échangent sur les façons de les régler. La nomination de nouveaux juges a été saluée.

Cour supérieure :

Le comité a salué l'arrivée de l'honorable Johanne St-Gelais à titre de juge coordonnatrice de la chambre criminelle. La situation des délais s'améliore. Il y a moins de réoptions et elles sont fixées à court terme. La nomination de nouveaux juges a été saluée.

Sous-comité sur les détenus :

Le sous-comité s'est réuni à trois reprises pour parler spécifiquement du transport et l'accès aux détenus au Palais de Justice, à la cour municipale et aux centres de détention.

Sous-comité sur la divulgation de la preuve :

Ce nouveau sous-comité s'est réuni à deux reprises pour parler du traitement des demandes de divulgation de la preuve, de la divulgation électronique et d'autres sujets d'intérêt. Les intervenants ont démontré une participation active et un intérêt marqué pour la continuation des travaux sur ce sujet complexe qui devra suivre le développement des nouvelles technologies.



AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^e Francine Martel, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Camille Aubin
M^e Véronique Beauchamp (jusqu'à sa démission)
M^e Pascale Dionne Bourassa
M^e Maguy Hachem
M^e Wiam Mahroug
M^e Andréanne Malacket
M^e Pamela McGovern
M^e Éléne Moussa
M^e Alina-Mona Pase
M^e Isabelle Poirier
M^e Elyse Rosen
M^e Blandine Sala
M^e Eleonora Bianca Suci
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité
(jusqu'au retour de M^e Alix le 8 janvier 2018)
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa mission d'aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique en leur offrant du soutien sous diverses formes.

L'arrivée du mouvement *#moiaussi* a incité le comité à remettre de l'avant la question du harcèlement et de la discrimination. Il a renouvelé la promotion de ses outils contre la discrimination et le harcèlement, qui se trouvent maintenant dans la section « Éthique et image » du site Internet du Barreau de Montréal, et a ajouté l'ensemble des services offerts aux avocates.

Après la carte Oups, le comité a créé un signet visant à informer les avocats de l'existence des outils sur le harcèlement disponibles sur le site Internet du Barreau. Ce signet sera notamment disponible dans la trousse distribuée aux nouveaux avocats lors de leur prestation de serment.

Plusieurs membres et collaboratrices du comité continuent de participer aux activités de « speed réseautage » organisées à l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'UQAM afin de discuter avec les étudiantes des nombreuses possibilités de carrières.

Dans cette même perspective, le comité s'implique dans la rétention des avocates au sein de la profession et entend participer à la mise en place de solutions dès que seront connus les résultats de la recherche menée par l'Université Laval sur la rétention et la progression des femmes dans la profession juridique.

Le comité a, en février 2018, tenu une conférence de M. Erik Giasson intitulée « Réussite et équilibre: le yogi de Wall Street au Barreau ». Ayant œuvré pendant plus de 20 ans dans le domaine financier à New York, Toronto et Montréal (gestionnaire de portefeuilles, gestionnaire de risques, chef de placements, chef de pupitre des obligations, chef stratège), Erik Giasson en a tiré différentes leçons. Dans cette conférence, il a présenté la façon dont il applique concrètement ses apprentissages au quotidien et comment ils permettent de trouver sa voie et d'avoir le courage de réussir sa vie professionnelle et personnelle. M. Giasson est un conférencier dynamique et vivant qui a une façon bien à lui de s'ouvrir et livrer son message. Malgré une salle remplie et un contexte formel, tous avaient l'impression de se retrouver en tête à tête avec un ami. Une rencontre très inspirante et de nombreuses idées pour atteindre l'équilibre!

Finalement, le comité est toujours fier du travail effectué par ses membres dans le cadre de la présentation de certaines candidatures pour la distinction Avocat Émérite. Le comité considère important d'augmenter la présence de candidatures et de récipiendaires féminines pour cette distinction. Il a, de nouveau, invité les membres, par l'entremise des associés directeurs de leurs cabinets et les chefs de département de leur organisation, à participer activement dans ce processus.

Les membres du comité soulignent la collaboration de M^e Catherine Alix, M^e Stéphanie Bouchard et M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Leur soutien et leur apport sont inestimables.



HARCÈLEMENT

www.barreaudemontreal.qc.ca/avocats/image/harcelement

AVOCATS AYANT DES CARRIÈRES ALTERNATIVES

MEMBRES

M^e Jérémie Lavoie, président
M^e Simon-Pierre Diamond
M^e Catherine Fugère-Lamarre
M^e Émilie Giroux-Gareau
M^e Carole Grenier
M^e Nancy Leggett-Bachand
M^e Andréanne Malacket
M^e Philippe Roy
M^e Marie Pier Trudeau
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

La mission du comité est d'offrir une représentativité des avocats ayant une carrière alternative dans les orientations et l'administration du Barreau de Montréal ainsi que d'offrir une tribune d'expression et de réseautage à ces avocats. Le comité a la tâche d'identifier les problématiques et de faire des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal sur toutes questions relatives au statut de membre des avocats ayant une profession en dehors de la pratique traditionnelle du droit.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Durant sa deuxième année d'existence, le comité a pu solidifier ses bases et travailler sur les priorités établies lors de la création du comité l'année précédente, soit offrir des formations plus ciblées aux membres et permettre un meilleur réseautage entre les avocats ayant des carrières alternatives, souvent moins impliqués dans les activités du Barreau.

Formation obligatoire :

En matière de formation obligatoire, le sujet d'intérêt principal des membres du comité est la gouvernance, ce qui a motivé l'organisation d'un événement sur le sujet le 17 avril 2018, intitulé « Indépendance et diversité des administrateurs : des enjeux de taille », qui fut un grand succès. Les panélistes, tous expérimentés et de renom, ont pu partager leurs expériences et leurs conseils sur le sujet. L'activité était suivie d'un cocktail afin que les membres puissent échanger.

Projet de gouvernance :

Le projet de créer une formation spécialisée pour avocats en matière de gouvernance a fait du chemin. Un sous-comité a été formé afin d'identifier d'abord les comparables dans le milieu, et ensuite de déterminer les options et les partenaires potentiels du projet.



AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^e Philippe de Grandmont, président
M^e François Brouillette-Clément
M^e Geneviève Desmarais
M^e Marie-Claire Lachance
M^e Marie-Claude Le Ber
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Caroline Moreau
M^e Jeanne Morency
M^e Alexandra Popa
M^e Nathalie Rolland (jusqu'à sa démission)
M^e Elias Sawan
M^e Laurent Soustiel
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 7

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a accueilli quatre nouveaux membres et, comme l'année passée, la participation active de l'ensemble des membres a contribué à son succès.

La première activité, *Le droit de l'immigration au cœur des stratégies d'affaires et des transactions*, s'est tenue le 5 décembre 2017. Près de 40 personnes étaient présentes pour entendre la conférencière M^e Julie Lessard, qui a sensibilisé les participants à l'importance de connaître les règles de droit relatives à la mobilité des travailleurs, et à la protection des renseignements confidentiels dans les appareils électroniques franchissant la frontière des États-Unis. Sa formation était intéressante et ponctuée de nombreux exemples concrets, et fut conclue par une période de questions nourrie.

La deuxième activité du comité, *Démystifier l'assurance*, aura lieu le 29 mai prochain et est organisée en collaboration avec l'étude Langlois. Elle vise à familiariser l'avocat en entreprise avec plusieurs facettes de l'assurance, de la divulgation du risque jusqu'à la réclamation. Les conférencières, M^{me} Jacqueline Habak, M^e Mylène Côté et M^e Michèle Bédard, traiteront notamment des produits d'assurance les plus fréquents sur le marché, de la renonciation à la subrogation, des limites d'assurance et du transfert de la responsabilité contractuelle à l'assureur, et des produits rares ou spécialisés offerts sur le marché, tels que les polices d'assurance crime ou pollution.

Enfin, le comité travaille déjà à mettre sur pied la deuxième édition de *La parole aux gens d'affaires*, qui aura lieu le 29 novembre 2018. La première édition de cet événement, qui a eu lieu le 29 septembre 2016 et qui met en présence trois binômes d'un avocat en entreprise et du dirigeant qui est son client interne, avait connu un vif succès.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)
M^e Shahad Salman, présidente
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Adriana Chafoya Hunter
M^e Sheel Chaudhuri
M^e Maryse Chouinard
M^e Louise Houle
M^e Manouchka Jean-Marie
M^e Liviu Julius Kaufman
M^e Heather Marjorie Michelin
M^e Andres Miguel Pareja Chaparro
M^e Natalia Paola Quiroz (jusqu'à sa démission)
M^e Tim Seah
M^e Jean-Marcel Seck
M^e Sébastien Tisserand
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité (jusqu'au retour de M^e Alix le 8 janvier 2018)
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment:

- > En développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et du JBM sur les réalités des communautés culturelles;
- > En incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et du JBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- > En organisant des activités de formation.
- > En aidant à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles);
- > En sensibilisant les employeurs à leurs réalités.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2017-2018 fut une excellente année pour le comité. L'équipe a mené un important travail afin d'organiser et d'orienter le comité.

Dans le but de mieux se projeter dans l'avenir à court et moyen termes et d'accroître sa contribution au sein du Barreau de Montréal, le comité a proposé un plan d'action sur trois ans (2017-2020) qui a été adopté par le Conseil. Ce plan d'action vise à tirer profit des acquis du comité ainsi que des ressources déjà offertes par le Barreau de Montréal, le tout afin de mieux cibler les actions que le comité peut accomplir dans la réalisation de son mandat. L'élaboration de ce plan avait été précédée par un court sondage auprès des membres du comité dès le début de l'exercice.

Dans le cadre de la réalisation d'une partie des huit objectifs inscrits au plan, le comité a organisé deux activités afin de «sensibiliser les employeurs aux défis de l'employabilité et aux réalités des avocats et stagiaires en droit qui sont des personnes issues des communautés culturelles».

Le premier événement avait pour objectif de proposer un débat amical sur la question de la discrimination positive en emploi dans un contexte décontracté. L'activité a attiré le maximum d'inscription possible, soit 60 personnes. Le débat a atteint les objectifs attendus soit d'avoir suscité la réflexion des participants, ayant des parcours très diversifiés, et avoir permis un échange très ouvert avec des avocats de tous horizons sur un sujet peu discuté dans la communauté juridique.

La deuxième activité est celle sur les préjugés inconscients. Cette activité s'inscrivait aussi dans l'objectif de sensibiliser des employeurs aux défis de l'employabilité, mais aussi à l'objectif de «développer la connaissance des membres du Barreau de Montréal et du JBM sur les réalités des communautés culturelles». Elle s'est déroulée juste avant l'assemblée générale annuelle dans le but d'attirer une plus grande diversité de membres à l'AGA, répondant aussi à un souhait exprimé par les membres du comité.

En plus de ces activités ouvertes au public, le comité a proposé au Barreau de Montréal d'adopter une résolution suggérant au Conseil ainsi qu'à la permanence d'intégrer une formation interculturelle comme formation aux employés et aux nouveaux membres du Conseil annuellement.



DROIT DISCIPLINAIRE ET PROFESSIONNEL

MEMBRES

M^e Sylvie Champagne, présidente
M^e Leslie Azer
M^e Véronique Brouillette
M^e Julie de Gongre
M^e Jean-Claude Dubé
M^e Geneviève Gagnon
M^e Jean Lanctôt
M^e Manon Lavoie
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Sylvie Poirier
M^e David Emmanuel Roberge
M^e Marie-Claude Sarrazin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité a pour mandat d'examiner les enjeux liés à la pratique du droit disciplinaire et professionnel du point de vue de tous les acteurs concernés. Selon les sujets traités, le comité joue à la fois un rôle consultatif et informatif et il fait la liaison avec le Tribunal des professions et le Bureau des présidents des conseils de discipline.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa réflexion concernant différents enjeux discutés avec la présidente du Bureau des présidents des conseils de discipline, M^e Marie-Josée Corriveau, dont notamment les règles de preuve et procédure, le décorum, les heures d'audition, la nécessité d'un site Web du Bureau des présidents des conseils de discipline, une liste de jurisprudence commune, une foire aux questions, les plaidoyers de culpabilité et leur retrait ainsi que les représentations conjointes. Un projet de liste de jurisprudence commune est présentement en cours. De plus, le comité travaille sur la réalisation d'un Guide des meilleures pratiques sur les plaidoyers de culpabilité et les représentations conjointes sur sanction.

Le comité a rencontré les honorables Martin Hébert, président, et Julie Veilleux, vice-présidente, du Tribunal des professions, afin d'échanger sur les sujets suivants : la fixation des auditions, la gestion de l'appel, le délai de production du dossier conjoint, les ententes sur les désistements sans frais, la révision du site Web du Tribunal des professions et la révision de la foire aux questions ainsi que la facilitation.

Le comité a rencontré M^e Nicolas Vermeys concernant le projet pilote de Justice sans papier.

Il a discuté des impacts des projets de loi 98 et 141.

La présidente remercie sincèrement les honorables Martin Hébert et Julie Veilleux ainsi que M^e Marie-Josée Corriveau pour leur ouverture, M^e Nathalie Guertin pour le soutien qu'elle apporte au comité et tous les membres pour leur engagement.

ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e Anne-Andrée Charette, présidente
M^e Chantal Beaudin
M^e Marie-Josée Belhumeur
M^e Yannick Chartrand
M^e Hélène Desgranges
M^e Gabriele Di Genova
M^e Patrick Garon-Sayegh
M^e Michel Ghali
M^e Alexandra Hodder
M^{me} la juge Sylvie Lachapelle, j.c. q.
M^e Stéphanie Rassam
L'honorable Danielle Turcotte, j.c. s.
M^{me} Gislaine Dufault
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Au cours du dernier exercice, le comité s'est penché tout particulièrement sur la question de l'utilisation des médias électroniques dans le respect des règles fondamentales et déontologiques qui régissent la profession d'avocat. Les réflexions d'ordre éthique ont porté essentiellement sur ce sujet d'actualité et les discussions concernant l'équilibre entre le respect de la vie privée, la liberté d'expression et le respect des obligations découlant du *Code de déontologie des avocats* ont guidé l'ensemble des travaux des sous-comités et des actions du comité. Les rencontres et séances de travail ont été l'occasion d'échanger sur les balises juridiques encadrant les pratiques d'utilisation des outils technologiques. Elles ont aussi mené à l'actualisation du *Guide de courtoisie professionnelle*.

Il est indéniable que les avocats et les cabinets sont de plus en plus présents dans le cyberspace. Afin d'optimiser l'utilisation qu'ils font des médias sociaux et de la messagerie électronique, ils doivent garder à l'esprit la nécessité de préserver leur réputation en faisant d'une part, le choix des contenus et d'autre part, en ne mélangeant pas vie privée et vie professionnelle. À l'ère de l'instantanéité des échanges, la vigilance s'impose. Faut-il rappeler que le droit à l'oubli n'existe pas sur Internet? Les relais humains communiquent très vite dans cet écosystème et on ne peut tout maîtriser.

Qu'ils s'imposent à l'évidence ou suite à une analyse plus approfondie, ces constats sont à l'origine de l'organisation d'une activité de formation qui aura lieu le 31 mai prochain. La formation *L'avocat, la liberté d'expression et les médias électroniques* aura pour but de sensibiliser l'avocat à une meilleure utilisation des médias électroniques. Sous la présidence d'honneur de M^e Simon Tremblay, les conférenciers, M^e Patrice Guay et M. Jean-Philippe Shoiry, chef de la stratégie au sein de l'agence Republik qui se spécialise en marketing de contenu et d'influence, y aborderont la relation entre la liberté d'expression et la déontologie de l'avocat ainsi que la portée de diffusion des médias électroniques.

Fort de cet accomplissement, le comité termine donc cette session 2017-2018 avec un élan de renouveau et d'enthousiasme et se tourne maintenant vers un autre projet d'activité porteur qui témoignera de son souci de valoriser et maintenir la considération sociale de la profession d'avocat.

En cette fin d'année, la présidente tient à saluer l'engagement, le dévouement et le dynamisme des membres du comité et le précieux soutien de la coordonnatrice, M^e Nancy Brouillette, qui aide le comité à mettre de tels projets en perspective et à les planifier de façon efficace.

GUIDE DE COURTOISIE PROFESSIONNELLE

et
Procédure informelle pour la réception
et le traitement des manquements au
Guide de courtoisie professionnelle

2^e édition



Barreau de
Montréal

INFRACTIONS

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente
M^e Marc Antoine Carette
M^e Martin Chalifour
M^e Isabelle Doray
M^e Matthew Ferguson
M^e Charles Gauthier
M^e Véronique Guertin
M^e Luc-Olivier Herbert
M^e Tiberiu Holländer
M^e Caroline Larouche
M^e Myriam Legault Laurier
M^e Gaëlle Missire
M^e Antoine Motulsky Falardeau
M^e Diane Petit
M^e Louis-Philippe Roy
M^e Stéphanie Bouchard
M^e Nathalie Guertin, secrétaire

Nombre de séances : 7

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 65 pour l'exercice 2017-2018 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

19 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 30 constats d'infraction émis.

23 lettres de contravention à la *Loi sur le Barreau* ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance. Enfin, 36 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures destinées à servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, sur recommandation du comité des infractions, une page Internet dédiée à l'exercice illégal de la profession d'avocat a été créée dans le but de mieux protéger le public. Cette page inclut notamment de l'information sur le sujet, un formulaire de plainte, ainsi qu'un tableau des personnes ayant fait l'objet de condamnations pour exercice illégal (<http://www.barreaudemontreal.qc.ca/avocats/exercice-illegal-de-la-profession-davocat>).



JUSTICE ADMINISTRATIVE

MEMBRES

M^e Raphaël Lescop, président
M^e Audrey Bédard Arcand
M^e Bruno Boucher
M^e Paul Deschenes
M^e Hélène Fortin
M^e Lise Girard
M^e Louis-Paul Héту
M^e Maryse Méthot
M^e Lucrezia Plutino
M^e Linda Roy
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année, le comité s'est penché principalement sur l'enjeu crucial de l'accès à la justice en matière de justice administrative. Près de 70 % des décisions au Québec proviennent de ce secteur qui englobe notamment les dossiers de perte d'emploi, d'accident de travail, d'accident automobile, d'aide sociale et de victimes d'actes criminels.

Or, dans ce domaine, les demandeurs font face à d'importants obstacles pour faire valoir leurs droits : 1) ils sont souvent sans ressources, ce qui contraste avec les ressources souvent illimitées dont disposent leurs adversaires (leur employeur ou l'État); 2) l'offre de service juridique dans ce domaine est limitée, notamment en raison de la tarification insuffisante des mandats d'aide juridique confiés aux avocats externes; 3) les procédures sont complexes et les délais de contestation sont très courts. Souvent, les demandeurs ont perdu des droits avant même d'être en mesure de rencontrer un avocat.

Le comité a cherché à sensibiliser le gouvernement et la population à cette situation en mettant en lumière, dans un texte intitulé « Le portrait des oubliés du système de la justice administrative », le parcours véridique d'une plaignante qui n'a pu exercer pleinement son recours contre son employeur pour les raisons exposées ci-haut. Le comité a aussi cherché à mettre de l'avant des recommandations pour tenter de régler cette situation critique qui engendre fréquemment d'importants dénis de justice.

Notamment, le comité recommande de mettre davantage en valeur ce secteur de pratique qui correspond à la raison pour laquelle plusieurs étudiants se sont dirigés en droit, c'est-à-dire pour venir en aide à des clientèles vulnérables. Il recommande l'injection d'argent supplémentaire, notamment la révision des tarifs des mandats d'aide juridique confiés aux avocats externes (actuellement 500 \$, peu importe l'ampleur du dossier). Pour réduire les coûts du litige pour les plaignants, le comité recommande aussi l'application de la règle de l'expert unique, comme cela a été fait dans le cadre du *Code de procédure civile*.



LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

MEMBRES

M^e Denis Lavoie, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Yann Bernard
M^e Bernard Dufour
M^e Rosannie Filato (jusqu'à sa démission)
M^e Isabelle Gosselin
M^e Maude Grenier
M^e Louise-Hélène Guimond
M^e Danielle Lamy
M^e Félix Martineau
M^e Jean-François Pedneault
M^e Marie-France Veilleux
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e Nathalie Faucher
M^e Joëlle L'Heureux (jusqu'à sa démission)
M^e Nathalie Massicotte

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a tenu trois réunions, soit les 11 octobre 2017, 1^{er} février 2018 et 26 mars 2018, et il prévoit tenir une dernière rencontre le 15 mai 2018.

Au cours de cette période, il y a eu départs et arrivées de membres du comité, notamment M^e Joëlle L'Heureux, qui agissait comme représentante de la Conférence des arbitres, a été remplacée par M^e Nathalie Massicotte.

Le comité a poursuivi et terminé ses travaux sur la présence de l'expert en arbitrage de griefs. À cet effet, un sous-comité a été formé avec des membres du comité de liaison de Montréal ainsi que des membres du comité de liaison de Québec, afin de parfaire le texte préparé par les comités et d'en faire un nouveau chapitre qui sera ajouté au *Guide des meilleures pratiques en arbitrage de griefs*.

Par la suite, le comité a débuté une nouvelle réflexion sur la procédure d'arbitrage en matière de harcèlement psychologique toujours dans le but de produire un texte qui constituera un nouveau chapitre au *Guide des meilleures pratiques*. Le travail devrait se poursuivre au cours de l'année 2018-2019.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e Stéphane Eljarrat, président
M^e Louis-Frédéric Côté
M^e Claude Jodoin
M^e Jacinthe Kirouac-Letendre
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Nathalie Lessard
M^e Geneviève Léveillé
M^e Gabrielle Marceau
M^e Alain-François Meunier
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Jean Nicolas Simard
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Eugene P. Rossiter, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre, juge en chef adjointe

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

RAPPORT DU COORDONNATEUR

Lors du dernier exercice, le comité accueillait l'honorable Eugene P. Rossiter, juge en chef, ainsi que l'honorable Lucie Lamarre, juge en chef adjointe. Les sujets suivants ont été abordés :

- > La traduction des décisions de la Cour.
- > Le traitement des demandes conjointes de remise.
- > Le délai des décisions concernant les mémoires de frais.
- > La réduction du nombre d'écroulements de rôle occasionnés par les règlements de dernière minute.
- > L'augmentation du volume des dossiers de la Cour et son impact sur les activités de celle-ci.
- > La convocation rapide en conférence de règlement à l'amiable afin de favoriser le règlement des dossiers.
- > La fixation des audiences par la Cour canadienne de l'impôt et par la Cour du Québec. Ainsi, si les parties indiquent qu'il est possible d'obtenir une date plus rapidement devant l'une ou l'autre des deux Cours, cette date sera privilégiée. Toutefois, l'autre Cour fixera tout de même le dossier après cette date et procédera si le dossier n'a pas été entendu préalablement. Dans les deux cas, le résultat de l'audience liera l'autre Cour. En conséquence, la Cour qui pourra entendre la cause le plus rapidement le fera.

Le comité demeure un forum privilégiant des échanges francs et ouverts entre les membres du Barreau et la Cour canadienne de l'impôt de façon à faire progresser les dossiers d'intérêt commun.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e Mario Longpré, président (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)

M^e Marie Christine Kirouack, Ad.E., présidente

M^e Stéphanie Archambault

M^e Martin Bernard

M^e Marie-Laure Braun

M^e Louis Brousseau

M^e Francis Demers

M^e Rose-Mélanie Drivod

M^e Robert Israël (jusqu'à sa démission)

M^e Christian Jarry

M^e Éric Lafrenière

M^e Jean-Philippe Mackay (jusqu'à sa démission)

M^e Michel Marchand

M^e Vincent Ranger

M^e Ghislain Raymond

M^e François Robillard

M^e Gilles Villeneuve

M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec

L'honorable François Doyon (jusqu'à sa démission)

L'honorable Martin Vaclair

M^e Pascal Pommier, directeur général

M^e Bertrand Gervais, directeur du greffe et greffier des appels - Division d'appel de Montréal

M^e Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique

Nombre de séances: 2 (et 2 réunions spéciales sur les règles en matière pénale et 2 réunions spéciales sur le Projet de loi 168)

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a traité de sujets variés, dont voici les points saillants:

> Les mémoires:

Le comité s'est penché sur les difficultés que causent, aux membres de la Cour, le non-respect de la police prescrite (arial 12), de même que, dans certains cas, la pauvre qualité de la reprographie des documents aux annexes des mémoires.

> En matière pénale:

Des modifications devraient être apportées à brève échéance aux règles de la Cour en matière criminelle. La Cour a également donné suite à la suggestion du comité d'adopter un Règlement de procédure pénale et une rencontre s'est tenue en février 2018 pour discuter du Projet et le comité espère qu'un projet sera adopté au cours de la prochaine année. La présidente remercie les membres du sous-comité formé aux fins d'examiner le Projet et de soumettre des commentaires à la Cour.

Il a été à nouveau question des difficultés que présentent les ordonnances de non-publication et de non-diffusion quant aux motifs des jugements rendus par la Cour, d'abord pour les praticiens, ensuite pour la personne finalement acquittée par la Cour. De même, l'impact de telles ordonnances lorsqu'elles sont rendues en première instance dans un dossier qui est l'objet d'un appel subséquent a également été abordé.

> En matière civile:

Un comité élargi impliquant les principaux intervenants intéressés a été mis sur pied pour étudier les modifications proposées aux articles 352 et suivant du *Code de procédure civile* dans le projet de loi 168: *Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité*. À cet égard, le comité s'est penché sur des solutions alternatives et innovatrices possibles aux modifications proposées. Ces solutions favoriseraient un plus grand accès à la justice, le comité étant conscient des difficultés que pose la règle actuelle en matière de dépôt d'appel, particulièrement pour les avocats des régions.

> Site Internet de la Cour d'appel:

Le greffier des appels à Montréal a continué d'informer les membres du comité de l'évolution du site Internet de la Cour et des nouveautés qu'il contient. Il a été à l'écoute des ajustements mineurs proposés par les membres. Ce site est hautement apprécié par les membres de la communauté juridique.

La présidente remercie chaleureusement les membres de la Cour et du comité de liaison pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e Joanie Lapalme, présidente
M^e Jean-François Bilodeau
M^e Magali Fournier
M^e Pierre Lamothe
M^e Daniel Latulippe
M^e Claudia Andrea Molina
M^e Felipe Morales
M^e Alexander Pless
M^e Peter Shams
M^e Alexandra Steele
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Marc Noël, juge en chef
L'honorable Richard Boivin
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable André F. Scott
L'honorable Johanne Trudel
M^e Amélie Lavictoire

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul Crampton, juge en chef
L'honorable Jocelyne Gagné
L'honorable René LeBlanc
L'honorable George R. Locke
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Sylvie E. Roussel
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Martine St-Louis
M^e Sylvia MacKenzie

LE PROTONOTAIRE

M^e Richard Morneau

Nombre de séances: 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867* pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bijuridiques (droit civil et *common law*) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants: administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité s'est réuni à deux reprises cette année. Lors de la première rencontre, les représentants des membres du Barreau ont échangé sur les sujets à aborder lors de la rencontre avec la Magistrature. L'accès à la justice fut longuement discuté, les représentants ayant un réel souci de proposer des initiatives concrètes et de s'engager activement pour favoriser un tel accès. Lors de cette rencontre, les représentants ont également créé un sous-comité des règles. Ce sous-comité a pour mission d'assurer que les commentaires et suggestions des membres quant aux *Règles des Cours fédérales* soient transmis en temps opportun au comité des règles des Cours fédérales.

Lors de la deuxième rencontre, qui a eu lieu avec les représentants de la Magistrature, les sujets suivants furent notamment abordés:

- > Les activités des Cours fédérales – rapports présentés par les juges en chef de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires;
- > Les initiatives de modernisation des Cours fédérales, tel le virage numérique;
- > L'accès à la justice et les initiatives concrètes pouvant être mises en œuvre par le comité pour favoriser un tel accès.

Le comité continue également la tradition d'organiser un colloque annuel avec les Cours fédérales dont le sujet et la date seront dévoilés très prochainement.

En concluant, le comité remercie chaleureusement M^e Francisco Couto pour son engagement auprès du comité à titre de président durant toutes ces années. L'apport de M^e Couto à la réussite et à la pérennité du comité est indéniable. Le comité remercie également les membres de la Magistrature pour leur écoute et ouverture face aux suggestions proposées, le personnel des Services administratifs des tribunaux judiciaires pour leur accueil et le personnel du Barreau de Montréal pour leur aide constante dans la poursuite de la mission du comité.

La présidente, quant à elle, tient à remercier ses confrères et consœurs membres du comité qui contribuent, par leurs efforts et leur engagement, au succès du comité et de sa mission.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e Stéphane Davignon, président
M^e Rachid Benmokrane
M^e François Bourque (jusqu'à sa retraite en janvier 2018)
M^e Nathalie Drouin
M^e Janie Dugas
M^e Catherine Gosselin
M^e Patrick Gosselin
M^e Jessica Laforest
M^e Jean-Nicolas Legault-Loiselle
M^e Alain-François Meunier
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Stéphanie Lisa Roberts
M^e Louis-Stéphane Rousseau
M^e Miranda Simard Brochu
M^e Isabelle St-Jean
M^e Julie Tremblay
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

M. le juge Denis Saulnier, juge coordonnateur
M^{me} la juge Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe, chambre civile
M^{me} la juge Martine L. Tremblay, juge coordonnatrice adjointe, responsable de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les rencontres du comité ont été très dynamiques et la collaboration avec la Magistrature toujours aussi excellente.

Le Code de procédure civile:

Le comité a constaté que les difficultés pratiques avec le Code ont nettement diminué, notamment grâce à des directives de la Cour. La Cour a toutefois fait remarquer que peu de parties se prévalent du protocole de gestion hâtive d'instance dans les dossiers de vices cachés, malfaçons et vices de construction, faute d'identifier clairement leur procédure par le titre et les codes appropriés. Par ailleurs, une mesure facilitante par l'envoi d'une lettre à la coordination de la cour a été mise en place pour demander la suspension de l'instance en raison d'une instance entre les mêmes parties devant un tribunal administratif.

Délais d'audition et pour l'obtention des jugements par défaut:

Les délais pour procéder au fond sont très courts, soit moins de six mois. Le comité et la Magistrature restent cependant préoccupés par les délais d'obtention d'un jugement par défaut et en ont fait état auprès du ministère de la Justice. Deux nouveaux greffiers spéciaux ont été embauchés et le ministère a bon espoir de pouvoir réduire les délais. Les greffiers spéciaux constatent cependant qu'un très grand nombre de dossiers sont incomplets et engendrent des avis aux parties puis la nécessité d'être examinés de nouveau. Une attention particulière des parties est nécessaire pour faire diminuer ces délais.

La division administrative et d'appel:

M^{me} la juge Tremblay, coordonnatrice de la division, a tenu une réunion spéciale avec des avocats pratiquant en matière fiscale et les représentants de Revenu Québec, afin d'établir de nouvelles pratiques pour éviter les règlements de dernières minutes ou des remises tardives qui provoquent l'écroulement des rôles. Dans cette optique, un protocole d'instance adapté à ces dossiers est à l'étude et une étroite collaboration entre les intervenants impliqués dans ces dossiers demeure nécessaire.

Garde en établissement:

Le volume de dossiers est important et continue de croître. Cela pose des défis et des impacts pour les ressources impliquées. Il y a également un effet de vases communicants avec les demandes pour soins qui relèvent de la Cour supérieure et un comité spécial a donc été formé pour tenter d'émettre des recommandations en conséquence, particulièrement à la lumière du récent arrêt de la Cour d'appel dans l'affaire *J.M. c. Hôpital Jean-Talon*.

Petites créances:

La Division des petites créances reste prioritaire pour le comité puisque les dossiers qui y sont présentés revêtent des questions de plus en plus complexes et du temps d'audition accru. La Cour tient donc régulièrement des conférences de gestion pour ces dossiers. En collaboration avec le Jeune Barreau, le comité a aussi permis la présentation d'une formation aux avocats par mesdames les juges Vézina et Chalifour afin d'aider les justiciables à préparer leur audition. Soulignons enfin que suivant le projet de loi 150, les appels sommaires en matière fiscale doivent passer à 15000\$, ce qui risque d'avoir un impact sur le volume de dossiers.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e Jean-Hervé Thomas, président
M^e Éric Beuparlant
M^e Bruno Bouthillier
M^e Josselin Breton
M. Martin Côté
M^e Myriam Des Marchais
M^e Léandre Dubé Laberge
M^e Robert Hamel
M^e Sonia Harvey
M^e Louis Leclerc
M^e Tiago Murias
M^e Karine Spénard (jusqu'à sa démission)
M^e Maïa Sureau
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité (jusqu'à son remplacement)

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

M. le juge Denis Saulnier, juge coordonnateur
M^{me} la juge Odette Fafard, juge coordonnatrice adjointe
M. le juge Louis Grégoire

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

En mai 2017, M^e Dominique Trahan a pris sa retraite et il a quitté le comité après 12 années à titre de président. Le comité le remercie pour sa contribution exceptionnelle. M^{es} Léandre Dubé-Laberge, Stéphanie Bouchard, Bruno Bouthillier et Marc Mancini se sont joints au comité.

Les rencontres du comité permettent d'aborder les problématiques qui affectent le déroulement du quotidien à la chambre de la jeunesse. Les membres tentent d'orienter ou modifier certaines pratiques dans les trois champs de juridiction de la Cour : l'adoption, la protection de la jeunesse et le système de justice pénale pour adolescents.

Le comité, avec la collaboration de M. Côté des services judiciaires, a continué à travailler à la simplification de la présentation des tableaux de statistiques afin d'assurer une compréhension rapide et simple des données pertinentes pour la Magistrature et les avocats.

Adoption : Aucun sujet particulier n'a été abordé au cours des réunions.

Protection de la jeunesse : Le projet de loi 99 a été sanctionné et est en vigueur depuis le 5 octobre 2017. Une des nouveautés importantes est l'entrée en vigueur des nouveaux articles 76.01 et suivants qui donne le pouvoir au tribunal de mettre en place et d'imposer un protocole de l'instance et la conférence de gestion de l'instance. L'application et la mise en place du protocole de l'instance et de la conférence de gestion de l'instance représentent un défi et des ajustements pour tous les procureurs qui pratiquent en protection de la jeunesse dans le district de Montréal. La Cour continue à encadrer la mise en place de ces nouvelles dispositions avec la collaboration des procureurs.

Les avocats ont été sensibilisés aux conséquences de la mauvaise évaluation de la durée des dossiers fixés devant le maître des rôles qui entraîne trop souvent des remises. Des mesures sont sur le point d'être mises en place afin de permettre aux avocats de mieux évaluer la durée des dossiers qui sont fixés devant le maître des rôles.

Système de justice pénale pour adolescents : L'utilisation du formulaire de l'article 810 du Code criminel utilisé au Palais de justice de Montréal a été mise en place à la Cour par souci d'efficacité. Six juges de la chambre de la jeunesse peuvent dorénavant présider des séances de facilitation pénale. Ces séances sont suggérées pour les procès de longue durée. Il s'agit d'un processus encore très peu utilisé, mais qui s'avère efficace pour éviter la tenue de procès de plusieurs jours. Il est possible de transmettre une demande visant à autoriser le Directeur provincial à produire un rapport prédécisionnel de plus de 10 pages par transmission par courriel (cdjmdr@justice.gouv.qc.ca).

Comme il s'agit de son premier rapport, le président remercie le comité et ses membres pour leur sincère collaboration.



LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e Josée Hamel, présidente (jusqu'à sa nomination à la cour municipale)
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Andrée-Anne Blais
M^e René R. Boucher (jusqu'à sa retraite)
M^e Lyne Campeau
M^e Maude Joly-Robert
M^e Julie Provost
M^e Olivier Sirard (jusqu'à sa démission)
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

M. le juge Bernard Mandeville, juge-président
M^{me} la juge Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Il est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la cour municipale, à savoir: le greffe de la cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT DU COORDONNATEUR

Cette année encore, le comité a fait des efforts en vue d'améliorer et promouvoir la cour municipale de la Ville de Montréal. Pendant le dernier exercice, les sujets suivants ont été abordés:

- > Le lancement du projet de vidéocomparution le samedi, qui s'avère être un grand succès.
- > La modification des heures d'audition en salles criminelles, alors que les audiences commencent maintenant à 14h plutôt qu'à 14h30.
- > La diminution des disponibilités lors de la fixation de procès au rôle criminel régulier, qui passent de huit à six.
- > L'amélioration des rapports entre les procureurs de la Ville de Montréal et les avocats de la défense.
- > Les conférences préparatoires et de facilitation, qui connaissent un vif succès.
- > Les programmes sociaux, uniques à la cour municipale de Montréal, qui sont un thème récurrent à l'agenda du comité.
- > L'installation de bornes électroniques permettant de consulter les rôles.
- > La création d'un projet pilote de poursuite verticale en matière de violence conjugale.
- > L'utilisation de l'article 515.1 du Code criminel permettant à l'avocat de la défense de modifier les conditions d'engagement ou de remise en liberté provisoire.
- > La création de plages horaires permettant aux avocats de la défense de prendre rendez-vous avec un procureur et ainsi profiter d'un moment dédié aux discussions de règlement.
- > La mission du Service d'information juridique (SIJ), où un avocat *pro bono* se présente à la cour municipale et indique au juge qu'il est disponible dans un local si des justiciables doivent lui être référés.

En gardant comme ligne directrice de favoriser l'essor et l'accroissement de la cour municipale, le comité fait preuve d'un sentiment sincère de fierté et un sens d'accomplissement dans la réussite des efforts entrepris durant le présent exercice.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e Christian Lachance, président
M^e Cynthia Brunet
M^e Chantal Comtois
M^e Louise Comtois
M^e Pierre-Paul Daunais
M^e Jason Dolman
M^e Benoit Lapointe
M^e Sophie Perron
M^e Ari Sorek
M. Andrei Stascu
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Louis J. Gouin, juge coordonnateur
L'honorable Marie-Anne Paquette

LES REGISTRAIRES

M^e Julie Bégin
M^e Chantal Flamand

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

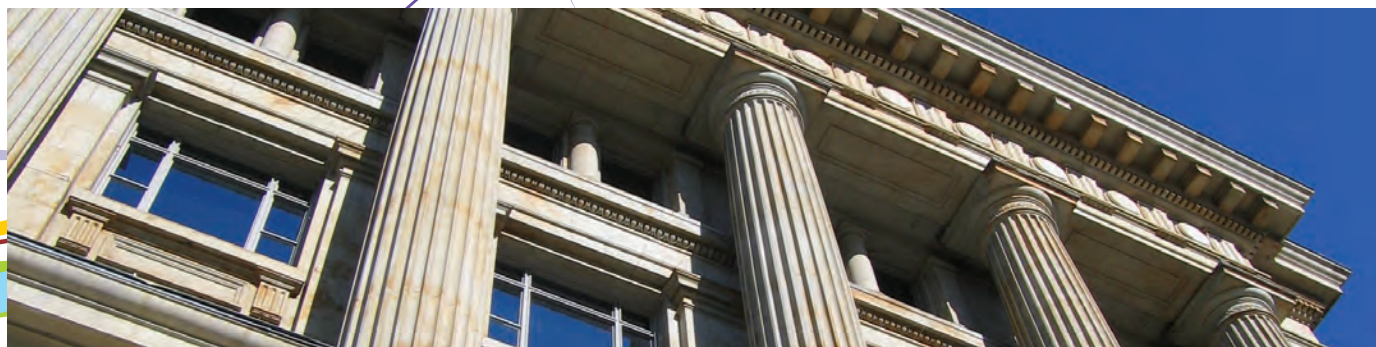
RAPPORT DU PRÉSIDENT

D'emblée, le président du comité exprime sa reconnaissance et sa gratitude aux représentants de la Magistrature ainsi qu'aux registraires et aux autres membres du comité pour leur contribution inestimable aux travaux du comité.

Le comité, avec l'aide de la Magistrature, a finalisé deux modèles d'ordonnance standard, soit l'«Ordonnance relative à la reconnaissance de procédures étrangères» et l'«Ordonnance approuvant le plan d'arrangement», lesquelles seront disponibles à l'ensemble des praticiens dans un avenir rapproché. Le comité, toujours avec l'aide de la Magistrature, a également collaboré à la prochaine version des Directives générales en chambre commerciale.

Par ailleurs, le comité prépare présentement un colloque qui se tiendra à Montréal en compagnie du juge Louis J. Gouin afin de pouvoir discuter des meilleures pratiques en chambre commerciale et de traiter des divers documents qui ont été préparés par le comité.

Enfin, dans les prochains mois, le comité évaluera la possibilité de mettre à jour et d'uniformiser à l'échelle du pays le modèle standard pour l'Ordonnance initiale.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e Horia Bundaru, président
M^e François Bourque (jusqu'à sa retraite en janvier 2018)
M^e Chantal Bruyère
M^e Shana Chaffai-Parent
M^e Hugues Duguay
M^e David B. Ethier
M^e Patrick Gosselin
M^e Rima Kayssi
M^e Francine Martel
M^e Paul-André Martel
M^e Vanessa O'Connell Chrétien (jusqu'à sa démission)
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Marie-Eve Sirois-Vaillancourt
M^e Jeremy Wisniewski
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Benoit Emery
L'honorable Pierre C. Gagnon

Nombre de séances : 6 (5 réunions du sous-comité « Avis »)

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a entamé, en partenariat avec les représentants de la Magistrature et des services judiciaires, un nouveau cycle de chantiers visant à mettre de l'avant des outils et des pratiques modernes et inspirés de la nouvelle culture judiciaire axée sur l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile.

Le comité a finalisé les versions française et anglaise d'un tableau permettant aux parties de convenir d'admissions quant aux pièces lors de la mise en état du dossier. Ce tableau a été approuvé par la Magistrature et sera incorporé sous peu au formulaire de demande d'inscription par déclaration commune de dossier complet.

Avec l'appui de la Magistrature, un sous-comité a été formé afin de réviser l'ensemble des avis aux membres du Barreau applicables au district de Montréal et de proposer une consolidation et une réorganisation visant à en réduire le nombre et à en simplifier l'accès et la compréhension par les avocats et les justiciables. Un premier projet d'avis concernant l'inscription pour instruction et jugement, la mise au rôle accélérée, la fixation par préférence et le rôle provisoire a été soumis à la Magistrature pour commentaires. Le sous-comité poursuivra son travail au cours de l'été et de l'exercice 2018-2019.

Plusieurs sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal ont été discutés durant les réunions du comité, notamment : la recherche de solutions pour améliorer le fonctionnement des salles à volume ; l'utilisation des outils technologiques ; la restructuration de la Chambre des actions collectives à Montréal ; les principaux facteurs donnant lieu à des avis de dossier incomplet ; certaines difficultés liées au formulaire de protocole de l'instance.

Le comité a par ailleurs décidé d'organiser, à l'automne 2018, un colloque portant sur l'expertise sous le *Code de procédure civile*, et un sous-comité a été formé à cette fin.

Le président remercie sincèrement les membres du comité et les représentants de la Magistrature et des services judiciaires pour leur participation et contribution dynamique et constructive aux travaux du comité. Un merci particulier à M^e Nathalie Guertin pour son appui constant et son apport indispensable au fonctionnement du comité.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e Justin Roberge, président
M^e Vincent Michel Aubé
M^e Marie-Josée Bourgeault
M^e François Bourque (jusqu'à sa retraite en janvier 2018)
M^e Catherine Boutin
M^e Golshad Darroudi
M^e Louis Dessureault
M^e Angela Di Virgilio
M^e Gabrielle Gayraud
M^e Danielle Gervais
M^e Brigitte Karib (jusqu'à sa démission)
M^e Alice Popovici
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Stéphanie Bouchard
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au cours de la période 2017-2018, le comité a tenu six réunions. Le sous-comité sur la réduction des coûts s'est quant à lui réuni à cinq reprises.

Le comité ainsi que le sous-comité ont notamment travaillé sur les sujets suivants :

- > **Mise à jour des Avis de la Cour supérieure :** Appuyé en cela par la Magistrature, le sous-comité est à revoir tous les avis de la Cour supérieure en vue de soumettre une proposition de mise à jour tenant compte du C.p.c., des divers règlements applicables et des pratiques ayant cours dans le district de Montréal. Des rencontres additionnelles de travail sont prévues et le comité espère finaliser le dossier avant la prochaine rentrée judiciaire.
- > **Avis de gestion :** Le comité a travaillé à informer la communauté juridique des enjeux bien précis pouvant faire l'objet d'un Avis de gestion.
- > **Modèle d'interrogatoire par écrit :** En application des articles 223 ss. C.p.c., l'interrogatoire d'une partie peut avoir lieu par écrit. En collaboration avec le Centre communautaire juridique de Montréal, qui est l'instigateur du projet, le comité et le sous-comité ont réalisé un projet d'interrogatoire adaptatif et donc susceptible de répondre aux besoins d'une grande proportion de dossiers en matière familiale.
- > **Modalités d'inscription pour une entente finale (consentement à jugement) :** Dans le district de Montréal, la pratique veut que, lorsqu'une entente finale est conclue, le dossier se retrouve sur le rôle de la salle 2.17, à la suite du désistement de l'une des parties puis d'un avis de présentation par l'autre partie, le tout afin de demander au greffier spécial de référer le dossier au greffe pour la preuve. Dans un souci d'économie de justice, le comité a proposé à la Magistrature un projet d'inscription suite à une entente finale, laquelle permettrait à la fois d'éviter une vacation à la Cour, mais également les inconvénients potentiels reliés au désistement de l'une des parties.
- > **Engagements souscrits par les avocats devant le greffier spécial (salle 2.17) au moment de la fixation d'une date d'audition :** Depuis la rentrée judiciaire 2017, le greffier spécial en salle 2.17 autorise exceptionnellement la fixation d'une date d'audition malgré un dossier incomplet. La partie en défaut doit alors souscrire à un engagement auprès du greffier spécial et produire les documents ou formulaires manquants, en personne, devant ce même greffier spécial, à une date convenue. Le comité a fait un suivi de cette nouvelle mesure afin d'en assurer le succès.

Le président tient à souligner l'extraordinaire et inestimable contribution de chacun des membres du comité et du sous-comité.



LIAISON AVEC LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

MEMBRES

M^e Éric David, président
M^e Éric Fraser
M^e Franklin S. Gertler
M^e Dominique DeMontigny Neuman
M^e Guy Sarault
M^e Hélène Sicard
M^e Hugo Sigouin-Plasse
M^e Louise Tremblay
M^e André Turmel
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

M^e Louise Rozon, vice-présidente
M^e Véronique Dubois, secrétaire
M^e Louis Legault, directeur des services juridiques

Nombre de séances: 7

MANDAT

Lieu d'échanges informels entre les avocats du Barreau de Montréal et la Régie de l'énergie en vue de proposer des avenues susceptibles d'améliorer le traitement des dossiers et le fonctionnement de la Régie.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La Régie de l'énergie (Régie) est un organisme de régulation économique dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

À cette fin, elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée par le transporteur d'électricité ou distribuée par le distributeur d'électricité, ou ceux auxquels le gaz naturel est fourni, transporté, livré ou emmagasiné par un distributeur de gaz naturel. Les tarifs sont fixés ou modifiés en favorisant des mesures ou des mécanismes incitatifs afin d'améliorer la performance du transporteur d'électricité ou des distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et la satisfaction des besoins des consommateurs.

La Régie examine les plaintes des consommateurs insatisfaits des décisions rendues par le transporteur d'électricité et par les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service. La Régie exerce également un pouvoir de surveillance sur les prix des produits pétroliers et de la vapeur.

Depuis maintenant plus de 25 ans, une communauté d'avocats spécialisés dans le domaine de la réglementation de l'énergie au Québec, qui interviennent devant la Régie, s'est formée. Ces avocats agissent autant pour les entreprises réglementées que pour les intervenants. Il était fort opportun de trouver un forum approprié pour leur permettre d'échanger des idées et des avenues susceptibles d'améliorer le traitement des dossiers et le fonctionnement de la Régie.

Cette année, le comité a tenu sept réunions (14 juin, 29 août et 10 octobre 2017, 31 janvier, 2 mars, 3 avril et 20 avril 2018). Étant à sa deuxième année d'existence, le comité a décidé d'aborder certaines problématiques de façon plus détaillée. Pour ce faire, deux sous-comités ont été formés.

Le premier traite de diverses problématiques entourant les frais des intervenants agissant devant la Régie. Cette question est devenue prioritaire étant donné l'adoption imminente par la Régie d'un premier règlement concernant les frais.

Le deuxième sous-comité se penche sur la gestion documentaire et informatique. Le but est de réduire la quantité de papier utilisé, de mieux diffuser l'information au public et d'augmenter l'efficacité des procédés. L'amélioration de la gestion documentaire et informatique sera la priorité pour la prochaine année.

Les autres sujets qui risquent d'être abordés incluent la formation continue, la diversité au sein de la Régie, la nouvelle juridiction de la Régie en matière d'hydrocarbures et la traduction en anglais des décisions de la Régie.

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.



LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e Robert Soucy, président
M^e Nathalie Boyce
M^e Mélanie Chaperon
M^e José Jr da Costa
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Schneur-Zalman Haouzi
M^e Eric Martineau
M^e Geeta Narang
M^e Stéphane Proulx
M^e François Turcot
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité (jusqu'au retour de
M^e Alix le 8 janvier 2018)
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Anne Morin, présidente (jusqu'à sa retraite en septembre 2017)
M^e Patrick Simard, président
M^e Anne Mailfait, vice-présidente
M^e Jean-Sébastien Landry

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a notamment abordé les sujets suivants :

Colloque sur le louage résidentiel: En raison du succès du dernier colloque, une cinquième édition est en préparation, sous la présidence d'honneur du nouveau président de la Régie du logement, M^e Patrick Simard. Ce colloque d'une journée est une activité reconnue dans le cadre de la formation continue obligatoire

Remise d'un dossier avant la journée d'audition: Il n'est pas toujours facile d'obtenir le consentement à remise de l'autre partie. Si celle-ci refuse, il faut alors préparer l'audition et les témoins advenant que la demande de remise verbale faite à l'audition soit refusée. Le tout occasionne des frais et des pertes de temps considérables. Une requête urgente pour une demande de remise avant la date d'audience pourrait être déposée à la Régie, qui pourrait fixer une audience en urgence.

Suggestion de la mise en place d'une cour de pratique: Elle pourrait être utile autant pour les avocats que pour les gens non représentés, afin de faire une meilleure gestion des dossiers, de mieux préparer l'audience et d'optimiser le temps. Les demandes de remise urgentes pourraient y être traitées. Le président de la Régie demande au comité de lui soumettre une proposition concrète.

Assignation de témoin par avocat: Contrairement aux tribunaux de droit commun, ce sont les régisseurs qui émettent les ordres de comparaître comme témoin à la Régie, le comité souhaiterait que les avocats puissent assigner leur propre témoin. Comme les ordres de comparaître sont consignés aux dossiers, la partie adverse peut les consulter et découvrir l'identité des témoins assignés. Le président de la Régie demande au comité de lui soumettre des recommandations quant à un amendement législatif souhaité.

Demandes en ligne: Il est impossible d'indiquer plus d'un demandeur au formulaire. Il appert que la solution est de remplir l'annexe de renseignements supplémentaires et de la transmettre en format PDF à la Régie. De grandes modifications sont à venir relativement aux services disponibles en ligne sur le site Internet de la Régie.

Délais pour l'audition des dossiers d'insalubrité: Selon certains, ces dossiers ne sont pas traités de façon suffisamment urgente. Le président de la Régie souligne que le titre de la demande, les allégations et le temps requis pourront influencer la fixation rapide ou non du dossier.

Disponibilité du calcul effectué par le greffier lors d'une fixation de loyer: La feuille de calcul de fixation de loyer du greffier spécial n'est pas numérisée et le détail du calcul n'apparaît ni à la décision rendue ni au procès-verbal. Le président de la Régie précise que les parties ne peuvent pas avoir accès aux notes du greffier spécial ni à la feuille de calcul. Toutefois, le détail du calcul devrait faire partie de la motivation de la décision. Le président de la Régie fera un suivi.

Conclusion: Comme par le passé, les échanges avec les représentants de la Régie ont toujours été francs, cordiaux et utiles.



LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^e Bertrand Gervais, président
M^e Marie-Hélène Beaudoin
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Marc Bernard
M^e Cassandra Church
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Marie-Christine Leboeuf
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e William Kronstrom Richard
M^e Nancy Turk
M^e Annie Yassa
M^e Bouchra Zaïm-Sassi
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice, Expérience-client
M^{me} Dorsaf El Mekki, gestionnaire de produits
M^{me} Catherine Wagner, responsable du développement des affaires

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a encore cette année été particulièrement actif en abordant lors de ses deux rencontres une panoplie de sujets. Les membres du comité ont pu, entre autres, assister à diverses présentations portant sur des nouveautés qui seront apportées soit au site Internet du CAIJ ou dans les différents points de service. Chacune de ces démonstrations représente une occasion pour les membres du comité de commenter ces nouveautés et, par le fait même, de discuter des différentes problématiques rencontrées par les usagers dans le but de tenter de trouver des solutions.

Les principaux sujets discutés se sont concentrés autour de trois axes :

1. Améliorer l'expérience client;
2. Les nouvelles fonctionnalités;
3. Le nouveau contenu.

1) Améliorer l'expérience client

Le CAIJ vise constamment à améliorer l'expérience client de ses membres lorsque ces derniers utilisent les ressources mises à leur disposition. Cette année, le CAIJ a mis en place, entre autres, un service de clavardage permettant aux membres de communiquer rapidement avec le personnel du CAIJ pour leur poser des questions. De plus, le CAIJ s'est doté d'un numéro de téléphone unique facilitant ainsi la communication entre ses usagers et son personnel, et ce, peu importe le point de service où ils se trouvent.

2) Nouvelles fonctionnalités

Le CAIJ travaille constamment à mettre en place des nouveautés. Cette année, les membres ont pu découvrir les améliorations suivantes qui ont été ajoutées au site Internet, soit :

- > un nouvel environnement : l'Espace-CAIJ;
- > la possibilité de sauvegarder des documents et d'en faire la gestion;
- > la sauvegarde des recherches avec alertes;
- > la mise en place d'un centre de notification.

Le personnel du CAIJ a également présenté au comité des modifications à la présentation visuelle du site du CAIJ.

3) Nouveaux contenus

Comme à chaque réunion, les représentants du CAIJ ont présenté le contenu qui a été ajouté au site Internet du CAIJ que ce soit au niveau des lois annotées, de la doctrine en ligne ainsi que des publications du Barreau ou des cabinets d'avocats. Les membres du comité profitent de cette occasion, à chacune des rencontres, pour faire des suggestions sur du nouveau contenu qui pourrait être intéressant d'ajouter au site Internet du CAIJ.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

MEMBRES

M^e Sophie Melchers, présidente
M^e Anne-Marie Beaudoin
M^e Maxime Bédard
M^e Fabrice Benoit
M^e Olivier Girardeau
M^e Francis Larin
M^e Nathalie Lelièvre
M^e Julie Martine Loranger
M^e Sylvie Poirier
M^e Richard Vachon
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LE TRIBUNAL

M^e Lise Girard, présidente
M^e Teresa Carluccio, directrice des affaires juridiques et du secrétariat

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat de ce comité est de faire le lien entre les avocats et le Tribunal administratif des marchés financiers (« TMF ») relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant notamment la juridiction et les activités du TMF. Les membres du comité échangent sur des sujets d'intérêt et proposent des idées et des suggestions, notamment, pour améliorer le fonctionnement, le rayonnement et l'implication du TMF. Les membres ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

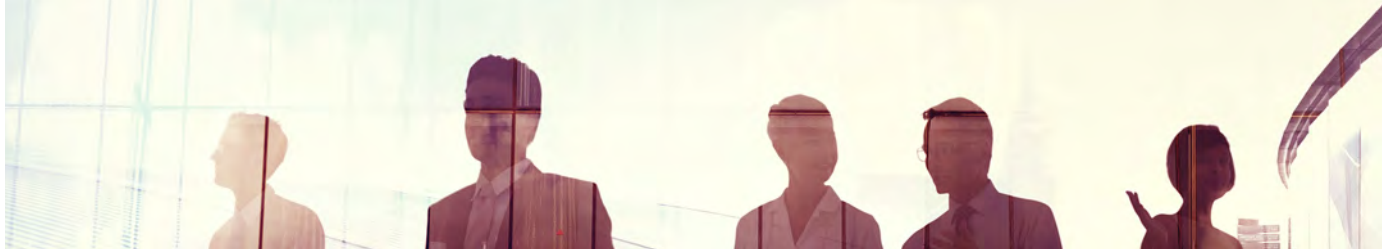
Ce comité, créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2014, à l'initiative de la présidente du Tribunal administratif des marchés financiers (TMF), regroupe des membres provenant des régulateurs (Autorité des marchés financiers, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, Chambre de la sécurité financière) et des avocats de pratique privée, en sus des représentants du TMF.

Dans sa quatrième année d'activités, le comité :

- > a poursuivi ses discussions concernant la gestion et l'administration électronique de la preuve, les audiences par visioconférences, les conférences préparatoires et la traduction de décisions du TMF et leur disponibilité sur les sites de divers moteurs de recherche ;
- > a été tenu informé du grand intérêt de la communauté juridique au sens large envers le *eTribunal*, premier tribunal sans papier au Québec. Le TMF doit être fier de cet accomplissement qui est une source d'inspiration pour plusieurs organismes et tribunaux ; et
- > a poursuivi sa réflexion sur de possibles avenues afin de faire connaître davantage ce tribunal par les juristes et justiciables québécois et également par les juristes et justiciables du reste du Canada.

La présidente tient à nouveau à souligner l'esprit de collaboration et de collégialité qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente et les représentantes du TMF et les membres du comité, ainsi que la qualité des échanges entre les participants. La présidente et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larivée et M^e Jean Michel Desgagnés pour leur précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions et à la préparation des comptes rendus des réunions.





LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

MEMBRES

M^e Louise Laplante, présidente
M^e Caroline-Ariane Bernier
M^e Athanassia Bitzakidis
M^e Marie Dominique (jusqu'à sa démission)
M^e Nicole Filion
M^e Francois Nicolas Fleury
M^e Jean-Nicolas Legault-Loiselle
M^e Aymar Missakila
M^e Philippe-André Tessier
M^e Thi Hong Lien Trinh
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LE TRIBUNAL

M^{me} la juge Ann-Marie Jones, présidente
M^e Luc Huppé, assesseur
M^e Isabelle Gauthier, chef de l'équipe juridique

Nombre de séances: 2

MANDAT

Assurer le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des droits de la personne, un tribunal qui constitue un mécanisme important de mise en œuvre des droits et libertés garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Le but du comité est de discuter de différents problèmes soulevés par les membres du Tribunal et les avocats afin de trouver des solutions dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement du Tribunal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en juin 2017, à l'initiative de la présidente du Tribunal des droits de la personne, M^{me} la juge Ann-Marie Jones, qui souhaitait avoir un canal de discussion avec les divers intervenants appelés à interagir avec, ou comparaître devant le Tribunal.

Ce comité regroupe des membres provenant notamment du Tribunal, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, des avocats de pratique privée, de la ville de Montréal et du curateur public.

Le comité a tenu sa première rencontre le 30 novembre 2017 (une deuxième est prévue le 9 mai 2018), lors de laquelle on a traité de ce qui suit:

- > Amendements aux articles 114 et 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, dont, notamment, la possibilité d'abolir les mémoires. Cette question a été abordée en lien avec l'esprit de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui est de s'assurer que la procédure demeure flexible.
- > Irritants notés par les parties quant au Règlement du Tribunal tels que la préparation d'un échéancier dans certains dossiers complexes ainsi que l'opportunité de procéder à un virage numérique.
- > À défaut de conférence préparatoire, le comité s'est penché sur des engagements qui pourraient être pris quant à la liste des témoins, la communication et le dépôt des pièces pour les dossiers simples. Pour les dossiers plus longs, lors de la conférence de gestion, il pourrait être demandé aux parties de préparer un échéancier, le tout en conservant un processus flexible.
- > La problématique des longs délais avant que des auditions ne soient fixées et la possibilité de récupérer les jours d'audience annulés à la suite de règlements.

La présidente tient à souligner la qualité des discussions qui a prévalu lors des échanges entre les participants. La présidente et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée et M^e Jean Michel Desgagnés pour leur précieuse collaboration et comptent poursuivre dans la même voie en 2018.





LIAISON AVEC LES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES

MEMBRES

M^e Philippe Décary, président
M^e Pierre Bilodeau
M^e Mylany David (jusqu'à sa démission)
M^e Sharon Gail Druker
M^e Yoann David Gauthier
M^e Soulef Hadjoudj
M^e Simon Labrecque
M^e Alexandre Normandin-Lussier
M^e Jonathan Pierre-Étienne
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 4

MANDAT

L'objectif premier du comité est d'amener les avocates et les avocats pratiquant en droit des affaires à s'impliquer davantage dans les activités du Barreau et d'affermir ainsi une plus grande représentativité au sein du Barreau.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Devant le succès qu'a connu l'activité de formation organisée en 2016, le comité a répété l'expérience. Une deuxième édition d'une simulation de négociation, qui se veut éducative, pratique et sociale, a eu lieu le 11 octobre 2017. Les membres du comité agissaient comme négociateurs ou clients dans le cadre d'une négociation pour l'acquisition d'une entreprise dans le domaine des technologies. M^e Sharon G. Druker, avocate en droit des affaires d'expérience, a commenté le travail des avocats négociateurs. Les membres du comité ont aussi répondu aux questions des nombreux participants.

Afin d'être davantage en lien avec son mandat, le comité a discuté de l'opportunité d'organiser des activités pour attirer les gens qui pratiquent en droit des affaires. Il a alors été convenu d'organiser une série d'événements sous le thème «Discussion avec les acteurs du droit des affaires». Une première rencontre aura lieu, le 7 juin 2018, avec le nouveau Registraire des entreprises.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e Pascal Côté, président
M^e Ponora Ang
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Jules Bernier
M^e Erica Billi Rasehorn
M^e Bianca Brault Lampron
M^e Marie Cormier
M^e Jordane Crispel
M^e Magali Fournier (jusqu'à sa démission)
M^e Mélanie Fréger
M^e Patrick Goudreau
M^e Julie Paré
M^e Clémentine Sallée
M^e Ginette St-Louis
M^e Guillaume Synnott (jusqu'à sa démission)
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le comité sur le rayonnement international a pour mandat de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle du droit et dans le cadre de projets de coopération, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Pour mettre en œuvre ce mandat, considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme, les actions et les projets du comité seront canalisés en fonction des objectifs stratégiques suivants:

- > Soumettre au Conseil des recommandations concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- > Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- > Accroître la promotion de la pratique interjuridictionnelle auprès des membres du Barreau de Montréal.
- > Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou coopératifs des partenariats.
- > Générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- > Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- > Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.
- > Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique juridique internationale.
- > Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formation organisées par les différents organismes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les résultats du comité ont été des plus fructueux avec de nombreuses activités ayant mis de l'avant les défis qui attendent l'avocat œuvrant dans un contexte de mondialisation. Le comité a travaillé de façon exceptionnelle à consolider ses ententes de collaboration et à mettre en valeur les compétences uniques des avocats d'ici dans une perspective mondiale. Dans la continuité et dans le respect de la dernière année de son plan quinquennal (2013-2018), le comité a obtenu de belles réalisations. Finalement, le comité est à revoir les ententes existantes afin d'évaluer leur pertinence et le moratoire sur la signature de nouvelles ententes a été levé afin de permettre la conclusion d'entente pouvant être dans l'intérêt des membres.

Le comité entend continuer à conscientiser les membres aux nouvelles réalités et à l'accroissement des réalités internationales dans leur pratique quotidienne. En effet, peu importe le domaine de droit exercé, la mondialisation des marchés et le déplacement des individus et entreprises font en sorte que le développement de nouvelles compétences est essentiel pour toujours mieux servir les clients.

Parmi les actions mises de l'avant :

- > Un responsable chapeaute chaque entente afin d'assurer la continuité et l'animation des ententes de collaboration.
- > **Philadelphie (É.-U.)** : Deux conférences ont été organisées avec l'Association du Barreau de Philadelphie. La première a eu lieu le 6 septembre 2017 à Montréal et la deuxième, qui a repris le même thème, a eu lieu à Philadelphie le 4 octobre 2017 avec des conférenciers de Montréal, Philadelphie, Paris et New York.
- > **Los Angeles (É.-U.)** : Une conférence sur les droits d'auteur au Canada et aux États-Unis a eu lieu le 25 octobre 2017, organisée par le Barreau de Montréal et le *Los Angeles County Bar Association*. Cette conférence, sous forme de webinaire, a connu un franc succès et le modèle sera reproduit pour certaines conférences à venir.
- > **Sous-comité Haïti** : Plusieurs membres du Barreau de Montréal ont participé au tourisme académique, du 5 au 12 décembre 2017, à Port-au-Prince, pour participer au congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune («CIB») qui se déroulait du 6 au 9 décembre 2017. Ce congrès a été un franc succès et a permis aux membres présents de réseauter avec des collègues de nombreux pays de tradition civiliste.
- > **Shanghai (Chine)** : Le comité entend continuer à faire la promotion de l'échange et favoriser ainsi ce lien unique avec l'Empire du Milieu et son énorme activité économique.
- > **Chicago (É.-U.)** : Le sous-comité Chicago a travaillé très fort afin d'organiser un tourisme académique à Chicago. L'activité aura lieu les 14 et 15 juin 2018. Un équivalent à Montréal est en voie d'organisation pour les avocats de Chicago afin qu'ils puissent découvrir Montréal. Le thème retenu est la modernisation de l'ALÉNA. Diverses activités touristiques et de réseautage seront offertes aux participants.
- > Le Jeune Barreau de Montréal a contribué à la stratégie du comité afin de faire bénéficier le Barreau de Montréal de leur propre expérience avec les barreaux partenaires.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

MEMBRES

M^{re} Mélanie Dugré, présidente
M^{re} Christine Aubé-Gagnon
M^{re} Nathalie Bédard
M^{re} Geneviève Desmarais
M^{re} Marissa Frishman
M^{re} David Kellerman
M^{re} Jérémie Lavoie
M^{re} Jonathan Pierre Étienne
M^{re} Aline Quach (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)
M^{re} Shahad Salman
M^{re} Laurent Soustiel (jusqu'à sa démission)
M^{re} Michel P. Synnott
M^{re} Sabine Uwitonze
M^{me} Gislaïne Dufault, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a le mandat de :

- a) Identifier des Figures de maître susceptibles d'inspirer la confrérie ;
- b) Développer et répertorier des outils pour les avocats et les répertorier par secteur sur le site Internet du Barreau de Montréal ;
- c) Identifier des moyens de susciter l'appartenance des avocats au Barreau de Montréal ;
- d) Offrir une visibilité aux divers comités du Barreau de Montréal ;
- e) Promouvoir les services (bébé bonus, mentorat, etc.), les guides (mandat à portée limitée, courtoisie professionnelle, technologies de l'information, etc.) et autres activités du Barreau de Montréal.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa présentation de plusieurs Figures de maître en publiant dans l'Infolettre les portraits de M^e Richard W. Pound, M^e Daniel Aubé, M^e David E. Platts, M^e Karine Péloffy et M^e Harry Pierre-Étienne, tout en continuant d'alimenter sa banque de candidats à même les idées et suggestions des membres du comité. La publication de ces portraits est fortement appréciée par les membres de la profession, qui sont ravis de découvrir des collègues inspirants, auteurs de réalisations exceptionnelles dans des domaines autres que leur champ d'activité usuel, qui s'impliquent au sein de leur collectivité et qui font avancer le droit ou l'image de la justice à travers leurs actions.

Malgré la fin de la campagne publicitaire «C'est MON Barreau», qui avait pour objectif de présenter quelques-uns des nombreux visages illustrant la diversité du Barreau de Montréal, les affiches géantes apparaissant au Salon des avocats et dans la salle Maurice-Boileau, ainsi que les visuels et les articles apparaissant sur le site Web ont été maintenus.

Le comité a également entrepris un nouveau projet d'envergure, dont le développement se poursuivra au cours des prochains mois. Devant les statistiques effarantes du PAMBA au sujet de la détresse psychologique des membres de la communauté juridique, le comité a amorcé une réflexion sur les façons d'attirer l'attention des membres sur cette problématique et sur les outils de prévention et de sensibilisation pouvant être mis de l'avant. Plusieurs options ont été discutées et explorées et le comité a finalement retenu l'idée d'une campagne publicitaire axée sur la sensibilisation et la prévention. La psychologue et communicatrice de renom Rose-Marie Charest a accepté de participer au projet. Ainsi, M^{me} Charest présentera six capsules vidéo orientées vers la sensibilisation et la prévention à l'égard des problèmes de santé mentale. Ces capsules seront communiquées par l'entremise de l'Infolettre et des diverses plateformes numériques du Barreau de Montréal. De plus, une version écrite du contenu des capsules sera rendue disponible. Bien que des campagnes semblables aient été initiées par d'autres organismes, le comité des relations avec les membres espère que cette campagne contribuera à l'actuelle réflexion collective entourant les enjeux en matière de santé mentale.



TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Dominique Bourcheix
M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Guy Morin
M^e Alexandra Olshefsky
L'honorable François Rolland
M^e Jean-François Rousseau
M^e Martha Shea
M^e Luc Hervé Thibaut
M^e Dominik Tremblay Perron
M^e Miville Tremblay
M^e Diane Trudeau
M^e Patrick Zakaria
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 7

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la dixième table ronde sur la justice participative.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le 17 octobre dernier, le Barreau de Montréal conviait les intervenants du milieu de la Justice à la 10^e édition de la Table ronde sur la Justice participative qui se déroulait sous le thème *La justice participative de demain*. Près de 100 personnes étaient rassemblées au Club Saint-James pour l'événement.

Pour souligner la journée nationale de la justice participative qui se tient le troisième jeudi d'octobre, dont c'était le premier anniversaire, la Table ronde se déroulera dorénavant à cette période. On se rappellera que la ministre de la Justice Stéphanie Vallée a inauguré la journée sur la justice participative le 20 octobre 2016 réalisant du même coup l'un des objectifs de la *Déclaration de principe sur la justice participative* signée en sa présence en novembre 2014.

Depuis ses débuts, la Table ronde a pour mission de promouvoir l'émergence d'une culture juridique dans laquelle la justice participative a sa place. M^e Miville Tremblay a invité les nombreux participants à collaborer à la réalisation de cette mission en considérant la justice participative de façon concrète, comme le font juriste et avocats qui ont agi comme panélistes de l'activité en après-midi.

Dans le cadre de son mot de bienvenue, la présidente du comité, M^e Elizabeth Greene, a rappelé que la communication demeure un sujet important et récurrent. Elle a souligné qu'il est primordial pour l'avocat d'ajuster ses services en développant davantage cette habileté afin de répondre aux besoins des justiciables. Les présentations de la professeure Julie Macfarlane et de M^{me} Denyse Thiffault ont appuyé ses propos.

Tout comme M^e Miville Tremblay, la présidente du comité organisateur a souligné l'importance d'une collaboration à tous les niveaux dans la recherche de solutions pratiques adaptées aux justiciables d'aujourd'hui et de demain.

À la fin de cette journée, il est devenu encore plus évident que les habiletés en communication, fil conducteur de cette 10^e Table ronde, doivent dorénavant se retrouver dans le coffre à outils de l'avocat juste à côté de son adaptabilité au changement.

Dans cette nouvelle ère où la collaboration et la négociation sont devenues des obligations à considérer, M^e Miville Tremblay a rappelé que le client a dorénavant un rôle clé relativement à l'avenir de la profession. Pour répondre au besoin du marché dans lequel on vit, au citoyen pour lequel on existe, il est important que les membres de la profession diversifient leurs offres de pratique. Comme l'a aussi souligné M^e Jean H. Gagnon, «si l'on ne répond pas aux besoins des clients, au prix qu'ils veulent avoir et qu'ils sont capables de payer, la profession va s'exclure du marché!»

Certains préféreront miser sur la technologie, les méthodes de facturations alternatives, la multidisciplinarité ou rester dans une pratique traditionnelle, mais tous devront prêter l'oreille aux besoins du citoyen du XXI^e siècle.

Cette magnifique journée n'aurait pu être possible sans l'apport des membres du comité organisateur et l'importance que les participants accordent à la justice participative.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Nicolas Vermeys, président
M^e Philippe Brouillette
M^e Paul Charbonneau
M^e Louis R. Charron
M^e Sophie Deschênes-Hébert
M^e Magali Fournier (jusqu'à sa démission)
M^e Patrick Gingras
M^e Tiberiu Holländer
M^e Philippe Lelarge
M^e Christian G. Sirois (jusqu'à sa démission)
L'honorable Allan R. Hilton, j.c.a.
L'honorable André Wery, j.c.s.
M. le juge Scott Hugues, j.c.q.
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

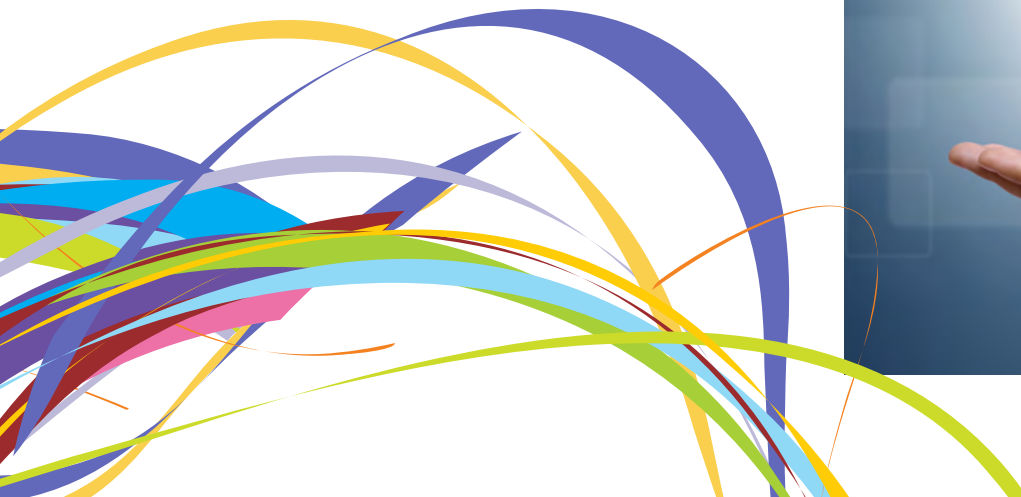
Nombre de séance : aucune

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants :

- > Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire ;
- > Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.



MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

MEMBRES

M^e Magali Fournier, présidente
M^e Marc Bissonnette
M^e Véronique Collard
M^e Philippe Duplantie
M^e Elizabeth Greene
M^e Valérie Laberge
M^e Elysabeth Lessis
M^e Mélissa Tozzi
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 3

MANDAT

Le comité a pour mandat de promouvoir le mandat à portée limitée par tous les moyens. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Il s'agit d'une mesure d'accès à la justice très efficace. Offert à tous, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des services d'un avocat dans les limites imposées par la loi, la proportionnalité du dossier et leur capacité financière.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité s'était fixé des objectifs ambitieux pour l'année: créer des aide-mémoires pour les avocats et les justiciables concernant le mandat à portée limitée, ainsi que déterminer les assises juridiques pouvant justifier le mandat à portée limitée. Pour ce faire, le comité a décidé de former deux sous-comités, ce qui fut une judicieuse idée. En effet, le comité est heureux d'annoncer que ces deux aide-mémoires sont maintenant disponibles et qu'ils ont été remis, lors du Salon VISEZ DROIT, aux avocats bénévoles offrant des consultations juridiques et aux justiciables. De plus, un rapport sur les mesures à adopter pour favoriser l'utilisation du mandat à portée limitée et les assises juridiques de ce type de mandat a été préparé.

L'année passée, le comité avait rencontré le juge en chef et le juge en chef associé de la Cour du Québec afin de discuter des enjeux de ce type de mandat. Cette année, le comité a rencontré le juge en chef de la Cour supérieure dans le même but. Dans le cadre de ces rencontres, il a été suggéré de former un comité regroupant les intervenants de la justice nécessaires à la mise en place de mesures favorisant l'utilisation du mandat à portée limitée et des meilleurs pratiques à adopter. La formation d'un tel comité sera donc suggérée pour le prochain exercice.





JOURNÉE DU BARREAU : RÉFLEXIONS SUR L'INCLUSION (Texte de M^{me} Johanne Landry)

Comme c'est la tradition depuis quelques années, la Journée du Barreau s'est déroulée en deux temps, le 7 septembre dernier. Au Palais de Justice en matinée, puis au Centre Mont-Royal en fin d'après-midi. Les juges en chef ont rappelé les faits saillants de la dernière année et les invités d'honneur ont exprimé leur vision du thème 2017 : Un barreau inclusif.

L'ouverture des tribunaux

L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef de la Cour d'appel du Québec et présidente de la cérémonie, s'est réjouie de la nomination des juges Claudine Roy, Jocelyn F. Rancourt et Simon Ruel. Au chapitre des bonnes nouvelles, elle a également souligné que pour la première fois de son histoire, la Cour d'appel a siégé ailleurs que dans les villes de Montréal et de Québec, soit à Trois-Rivières pour une affaire en droit criminel et une autre d'évasion fiscale. À l'époque où la primauté du droit revêt une importance cruciale et repose sur la confiance du public envers les institutions, il est essentiel de favoriser des rapprochements entre les justiciables et les professionnels du système de justice, pour mieux le faire connaître, le démystifier et pour familiariser la population avec les éléments moins accessibles de ce système, a-t-elle exprimé. Dans le même ordre d'idées, M^{me} la juge a aussi demandé à la communauté juridique de soutenir financièrement Éducaloi qui contribue à ce que la population connaisse mieux ses droits et par conséquent, soit en mesure de mieux les exercer.

L'honorable Paul Crampton, juge en chef de la Cour fédérale, s'est réjoui d'une diminution des délais pour entendre les causes et rendre les jugements, ainsi que du succès d'un projet pilote de salle d'audience électronique. La Cour fédérale fait toutefois toujours face à plusieurs défis importants, parmi lesquels le juge Crampton a parlé du sous financement chronique du service administratif des tribunaux judiciaires, dont l'un des effets est qu'il peut s'écouler jusqu'à 18 mois avant la traduction d'une décision; ainsi que la localisation des bureaux de la Cour dans des immeubles commerciaux loin des quartiers judiciaires dans certaines villes. D'autre part, le juge en chef prévoit la création de postes supplémentaires dans un proche avenir, aussi a-t-il invité les membres du Barreau qui œuvrent dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit maritime, droit administratif, droit de l'immigration, droit autochtone et les plaideurs renommés à songer à poser leur candidature. «Surtout si vous pouvez nous aider à atteindre notre but d'accroître notre diversité au sein de la Cour», a-t-il ajouté.

L'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure, a d'abord partagé quelques réflexions sur l'inclusion. «Tous, peu importe leur sexe, leur genre, leur race, leur identité sexuelle ou leur religion doivent être libres d'exercer le droit», a-t-il déclaré. Parlant de l'arrêt Jordan, le juge Fournier l'a qualifié d'électrochoc sur tous les intervenants du système judiciaire. Il a par ailleurs énuméré une série de mesures mises en place dans cette foulée. Parmi les améliorations qu'elles ont entraînées, il a mentionné la réduction du délai de fixation pour un procès criminel dans la division de Montréal qui a fondu de 30 à 17 mois. «La crise du délai en matière criminelle est en voie de se résorber», a-t-il affirmé. La partie n'est toutefois pas gagnée, il reste, en effet, à entendre en priorité les dossiers qui étaient déjà fixés afin de reprendre un rythme normal.

L'honorable Lucie Rondeau, juge en chef de la Cour du Québec, a parlé pour sa part d'un moment historique pour la Cour qui a accueilli à bras ouverts une cohorte de nouveaux juges nommés au terme d'un marathon pour pourvoir des postes vacants et des postes nouvellement créés. Parmi la liste de succès et de bonnes nouvelles, la juge Rondeau a, entre autres, mentionné l'interrogatoire hors cour pour tenir lieu d'enquête préliminaire lorsque la citation à procès n'est pas

contestée, de la possibilité pour les avocats de rencontrer un juge dans son bureau pour faciliter les discussions préalables à la tenue du procès, et d'un projet de médiation sur place à la Division des petites créances.

Le mot de la ministre

«Il est tout à fait à propos de redoubler d'efforts afin que nos milieux de travail et nos organisations mettent en valeur la diversité de notre société» a déclaré M^{me} Stéphanie Vallée, ministre de la Justice du Québec, mentionnant que le bâtonnier de Montréal ajoutait de la couleur à la palette de ses actions qui serviront la communauté juridique montréalaise en soutenant toutes ses différences.

«En tant qu'avocats, tout ce que nous faisons contribue à façonner la perception des citoyens non seulement envers notre profession mais aussi envers notre système de justice. Il est essentiel de nous mobiliser, de garder le cap sur nos engagements au service du droit, de la justice et de la population», a-t-elle dit également.

La ministre a rappelé que l'an dernier à la même date, la communauté en était à mesurer la réelle portée de la décision Jordan ajoutant que les progrès rapportés par les juges en chef n'auraient pas été possibles si chacun n'avait pas répondu présent à l'appel de la Cour suprême. «Il y a eu une mobilisation sans précédent de la communauté juridique», a-t-elle affirmé.

D'autre part, la ministre a souligné que les partenaires de la Table Justice-Québec ont déposé un plan d'action en octobre dernier rempli d'initiatives novatrices et de mesures en réponse à l'arrêt Jordan. Elle a également mentionné l'investissement financier important du gouvernement pour ajouter des juges, des salles de cour et du personnel; et elle a, entre autres, annoncé que la prochaine année sera axée sur la modernisation du système informatique.

Des orateurs inspirants

M^{me} Mélanie Dugré était la présentatrice lors de la Cérémonie de la Journée du Barreau en après-midi. Elle a joué son rôle comme une championne, a-t-on entendu dans l'assistance.

M^{re} Hubert T. Lacroix, président-directeur général de CBC/Radio-Canada et membre du Barreau depuis 40 ans, a souligné que la formation et la polyvalence des compétences acquises comme avocat sont des atouts considérables pour les entreprises et qu'il y a des débouchés extraordinaires pour les diplômés en droit. En lien avec le thème, M^{re} Lacroix a fait la différence entre diversité et inclusion; la première étant l'amalgame, ce qui distingue chaque personne comme l'origine ethnique, le sexe, les valeurs et l'expérience, alors que l'inclusion est de s'assurer, comme organisation, que toutes ces personnes travaillent bien ensemble dans un environnement qui favorise les différences. Le PDG a aussi expliqué comment la société d'État cherche à mieux représenter la diversité canadienne en recrutant les esprits les plus créatifs du pays provenant de tous les horizons et de toutes les communautés culturelles.

M^{me} la vice-bâtonnière du Barreau de Paris, Dominique Attias, a pour sa part commencé son allocution en citant St-Exupéry qui a écrit: «Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente», ajoutant que les préoccupations du Barreau de Montréal rejoignent celles du Barreau de Paris qui croit qu'au sein de la société, la cohésion et l'empathie doivent l'emporter sur l'individualisme, et que les discriminations, les préjugés et les inégalités doivent pouvoir être éradiquées. Mme Attias a relaté plusieurs mesures prises par son Barreau pour favoriser l'inclusion et l'égalité et rappelé qu'à l'heure où le lien social semble se fragiliser, le rôle de l'avocat demeure majeur.



M^e Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec, s'est réjoui de l'amélioration des délais en matière de justice tout en rappelant qu'il reste un mur infranchissable, celui des coûts de la justice et son inaccessibilité. M^e Grondin a rappelé à quel point les jeunes avocats sont mus par des idéaux et une quête de sens. « Quand nous sommes devenus avocats et avocates, nous avons fait de l'accès à la justice notre mission commune. Ce n'est pas une expression creuse, c'est l'une de nos obligations déontologiques » a-t-il dit, en invitant toute la communauté à former une coalition pour plaider la grande cause de la justice dans la cour de l'opinion publique lors des prochaines élections provinciales de 2018. C'est en faisant de la justice un enjeu de société que nous arriverons à cette réforme tant souhaitée, a-t-il conclu.

M^e Sophia M. Rossi, présidente du Jeune Barreau de Montréal, a illustré la réalité des jeunes avocats en relatant différentes situations vécues par les membres du conseil d'administration confrontés aux défis de leur génération, comme les stages rémunérés en deçà du salaire minimum ou sans aucune rémunération, l'absence de formation en entrepreneuriat, l'obligation de payer sa cotisation professionnelle lors d'un retour aux études, ou le faible pourcentage de femmes parmi les associés des grands cabinets. « Jeunes avocates et avocats, soyons des créateurs de changements », a-t-elle lancé à ses collègues et aux nouveaux admis.

La Médaille du Barreau de Montréal

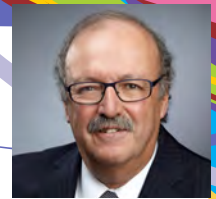
M^e Brian R. Mitchell a remis la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Richard W. Pound, qui a été président du Comité Olympique canadien et membre du Comité International Olympique où il a mené un combat colossal contre le dopage dans le sport. « Je tiens à vous remercier pour cette médaille que je ne mérite pas mais que j'accepte en toute humilité », a déclaré le récipiendaire lors d'une courte allocution où il a relaté trois citations populaires mais pleines de sens qui disent qu'il n'y a que dans le dictionnaire où le mot succès vient avant le travail; que si c'est une erreur, cela demeure une erreur même si tout le monde le fait et si c'est bon, c'est bon même si personne ne le fait; et finalement à propos du plaisir de la pratique du droit: si tu trouves un emploi que tu aimes, tu ne travailleras pas une seule journée de ta vie.

Cette soirée de cérémonie a aussi été l'occasion d'une minute de silence pour les membres décédés au cours de la dernière année ainsi que de la remise d'un certificat à ceux qui célèbrent leur 50^e, 60^e, et 70^e anniversaire d'admission au Barreau.

Enfin, le bâtonnier Mitchell a souligné que les efforts concentrés vers l'inclusion ne changeront pas tout en une seule année, et qu'il est celui qui a jeté les bases d'une profonde transformation. Il a aussi rappelé qu'un plan d'action se penchera sur l'abolition des stages non rémunérés, sur les raisons pour lesquelles de nombreuses avocates quittent la profession durant leurs cinq premières années de pratique, sur les façons de refléter les défis des gens issus de l'immigration et ceux de la communauté LGBTQ au sein du système de justice, ainsi que sur les moyens d'abattre les tabous face aux problèmes de stress, d'épuisement, de dépression et de dépendance. Le bâtonnier de Montréal a conclu en remerciant les orateurs de l'avoir inspiré par leurs propos.

La Journée du Barreau s'est terminée sur une note festive avec une réception d'înatoire.

Merci aux partenaires



LES ACTIVITÉS



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier, le premier conseiller ou le bâtonnier sortant et un représentant du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Au cours de l'année 2017-2018, le bâtonnier, le premier conseiller et le bâtonnier sortant ont présidé 21 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 670 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 37 stagiaires lors de 20 cérémonies privées (ou semi-privées), pour un total de 707 nouveaux avocats.

TOURNOI DE GOLF

Le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal ont uni leurs efforts pour organiser l'Omnium Justice. L'événement s'est tenu le 5 juin 2017 sur les allées du magnifique Club de golf Saint-Raphaël. Étant donné la pluie très forte qui est tombée cette journée, les membres de la Magistrature et du Barreau présents se sont livrés à une joute amicale, toutefois écourtée.

Cette journée a été possible grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf:

M^{re} Julie Bourduas, présidente, M^{mes} Stéphanie Beaulieu, Maria Giustina Corsi, Chantal Décarie, Sophie Dorneau, Martine Dubois, M^{me} Gislaïne Dufault, M^{es} Précilia Hijazi, Laurent Kanemy, Doris Larrivée, Nancy Leggett Bachand, M^{me} Christine Plourde, M^{es} Carmine A. Pontillo, Geneviève St-Cyr Larkin, David Summerside et Jacques Trudeau.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont Montpetit Ressources Humaines, l'Association d'assurance du Barreau canadien et Médicassurance, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.



TOURNOI DE TENNIS

C'est le 26 janvier 2018 que se déroulait la 24^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 40 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie au Club de Tennis 13.

Dans la catégorie «A», M^{es} Charles André Ashton et Mathieu Giguère ont eu raison de M^{es} Alexandre Caya et Louis Clément. Dans la catégorie «B», c'est l'équipe de M. Julien Cheaib et Me Natacha Calixte qui l'a remporté contre celle de M^{es} Michel Huot et Pascal Rajotte. Enfin, M^{es} Karl De Grandpré et Marie-Claude Drouin ont remporté les honneurs de la catégorie «C» aux dépens de M^{re} Normand Bérubé et M. Normand Girard.

En plus de profiter d'un bel après-midi de tennis suivi d'un délicieux souper, plusieurs participants ont reçu un prix de présence grâce au soutien extraordinaire des nombreux commanditaires de l'événement.

Cette édition du tournoi fut rendue possible grâce à l'excellent travail de M^{es} Alexandra Azab, Bogdan Catanu, Schneur-Zalman Haouzi, Paul Vincent Marcil et Paul-André Mathieu, tous membres du comité présidé pour une quatrième année par M^{re} Pierre Chabot.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 25 janvier 2019.

PARTENAIRES DE PRESTIGE

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

MONTPETIT
RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ | RESSOURCES HUMAINES
SPECIALIZED RECRUITMENT | HUMAN RESOURCES

m | médicassurance

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

9 MAI 2017 | LA TRANSACTION EN DROIT DU TRAVAIL

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Marius Ménard, associé chez Ménard Milliard Caux, a traité de la transaction conclue en vertu de l'article 2631 du *Code civil du Québec* entre un employé, un employeur et un syndicat lorsque cela se trouve. Il a particulièrement examiné les règles de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution de la transaction et les pouvoirs respectifs des tribunaux civils et de l'arbitre de grief à intervenir en présence d'une transaction.

11 MAI 2017 | LA GESTION D'INSTANCE À LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL: OÙ EN SOMMES-NOUS?

Colloque Cour supérieure — Barreau de Montréal — CAIJ, organisé par le comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile

Un an après l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, l'honorable Jean-François Michaud et M^e Horia Bundaru, associé en litige chez Norton Rose Fulbright, ont présenté les outils de gestion mis en place par la Cour supérieure et les meilleures pratiques à adopter pour favoriser le bon déroulement de l'instance et la mise en état rapide des dossiers. Ils ont traité également de certains sujets au cœur de la réforme du C.p.c., notamment l'expertise, tandis que M^e Nathalie Drouin, avocate à Justice Canada, a présenté quelques décisions d'intérêt sur la nouvelle culture judiciaire.

19 MAI 2017 | COLLOQUE SUR LE PATRIMOINE BÂTI JUDICIAIRE

Colloque Barreau de Montréal — CAIJ, en collaboration avec la Fondation Lafontaine-Cormier et la Fédération Histoire Québec

Lors de ce colloque, historiens, architectes et acteurs du milieu judiciaire ont présenté le patrimoine bâti judiciaire de Montréal, qui a permis d'en découvrir davantage sur le droit, l'architecture et l'histoire de Montréal. Le programme de la journée comprenait des présentations des anciens et actuels édifices de justice à Montréal.

24 MAI 2017 | RÉAGIR EFFICACEMENT LORS D'UNE FAILLE DE CYBERSÉCURITÉ

Conférence Barreau de Montréal — Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines, organisée par le comité des avocats œuvrant en entreprise en collaboration avec le cabinet Borden Ladner Gervais

La présentation de M^e Éloïse Graton, associée et cochef du Groupe de pratique en protection de la vie privée de BLG, et de M^e Mathieu Piché-Messier, associé et chef du groupe de litige commercial de Montréal de BLG, a permis aux conseillers juridiques en entreprise d'en apprendre davantage au sujet :

- > Des différentes étapes à suivre à la suite d'un bris de sécurité informationnelle.
- > Des aspects touchant la notification.
- > Des différentes stratégies à adopter en cas de bris impliquant plusieurs juridictions ou plusieurs parties.
- > Du type d'assistance pouvant être offert aux individus touchés par le bris ainsi que les meilleures pratiques pour élaborer un plan de communication.
- > De la prévention ainsi qu'aux différentes stratégies d'atténuation de dommages pouvant être mises en place par toute organisation.
- > Des recours extraordinaires.

6 JUIN 2017 | LE STRESS: OU COMMENT CHASSER LE MAMMOUTH SANS Y LAISSER SA PEAU

Dîner-conférence Barreau de Montréal — Financière des avocats, organisé par le comité des avocates dans la profession

Utilisant l'image du mammouth - représentant les différents agents de stress de la vie moderne - pour illustrer son propos, D^{re} Sonia Lupien, Ph. D.

étudie les mécanismes du stress ainsi que son effet sur la performance et la mémoire. Dans cette conférence, elle a abordé diverses questions liées au stress pour permettre aux participants de le démystifier, le déconstruire et enfin le comprendre. Quels sont les effets du stress sur la santé? Pourquoi développons-nous du gras autour du ventre, une dépression ou un trouble anxieux lorsque nous sommes stressés de manière chronique? Combinant la science aux exemples du quotidien, D^{re} Lupien a décrit les mécanismes par lesquels le stress peut faire développer des maladies physiques et mentales.

6 JUIN 2017 | DIALOGUE AVEC LES COURS FÉDÉRALES

Colloque Barreau de Montréal — CAIJ, organisé par le comité de liaison avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale

Le colloque annuel des Cours fédérales a permis aux membres du Barreau de Montréal et aux juges des Cours fédérales d'échanger librement sur différents sujets lors d'une rencontre de type « town hall ». Les participants ont été invités à poser des questions aux juges, le tout permettant de créer des discussions enrichissantes et dynamiques.

8 JUIN 2017 | LA FORCE DU RÉSEAUTAGE: COMMENT ARRÊTER DE PERDRE VOTRE TEMPS ET RÉSEAUTER EFFICACEMENT

Conférence Barreau de Montréal — Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines, organisée par le comité du Service de mentorat

Tout le monde a un réseau; certains en ont un vaste, d'autres en possèdent un plus restreint. Un réseau solide est important pour plusieurs raisons - pas simplement pour développer des relations d'affaires, mais aussi afin de bâtir des amitiés importantes et encourager l'enrichissement personnel de chacun. Certaines personnes trouvent que réseauter est une activité bien difficile. Cette conférence de M^e Adam Daifallah, cofondateur et associé chez HATLEY, avait pour but de démystifier le concept de réseautage et de donner aux participants les outils afin de construire un puissant réseau en peu d'efforts.

13 JUIN 2017 | DÉMYSTIFIER LES PETITES CRÉANCES POUR VOS CLIENTS

Colloque Cour du Québec, chambre civile — Barreau de Montréal — Jeune Barreau de Montréal — CAIJ

Dans un contexte où le seuil de compétence de la Division des petites créances est passé à 15000 \$ et que le *Code de procédure civile* reconnaît que les parties peuvent consulter un avocat afin de préparer la présentation de leur dossier, les honorables Nathalie Chalifour et Dominique Vézina ont démystifié le processus judiciaire à la Division des petites créances. Elles ont traité des principes applicables, de la compétence, de la demande initiale jusqu'au déroulement de l'instruction et elles ont mis l'accent sur le rôle de l'avocat. Cette activité a permis aux participants de bien préparer les justiciables à agir seuls à la Division des petites créances, de façon à augmenter leur offre de services ou à mieux desservir leur clientèle existante.

6 SEPTEMBRE 2017 | INTERNATIONAL COMMERCIAL ARBITRATION: IS IT CHEAPER AND BETTER?

Conférence Barreau de Montréal — Philadelphia Bar Association — CAIJ, organisée par le comité sur le rayonnement international du Barreau de Montréal et l'International Law Committee de la Philadelphia Bar Association

L'arbitrage commercial international s'est imposé depuis quelques années en tant qu'outil de choix permettant de résoudre les différends. La finalité des décisions et la possibilité d'en rechercher l'exécution dans d'autres États ou territoires contribuent grandement à sa popularité. Mais à quel coût? Le panel, composé de M^e Fabien Gélinas, Ad.E. (professeur titulaire, Chaire Sir William C. Macdonald, faculté de droit de l'Université McGill, Montréal), M. Jeremy Heep (associé, Pepper Hamilton LLP, Philadelphie), M. Michael J. Carrato (vice-président des affaires juridiques et gestion des contrats, division nord-américaine d'Alstom, New York), M^e Annie Lespérance (avocate, Cabinet Yves Fortier, Montréal) et M^e Daniel Urbas (arbitre et avocat, Urbas Arbitrage, Montréal), a fait un tour d'horizon de l'arbitrage commercial international.

12 SEPTEMBRE 2017 | L'ARRÊT LARIVIÈRE C. VILLE DE MONTRÉAL (SPVM): DES CONSÉQUENCES SUR LE PARTAGE DES COMPÉTENCES JURIDICTIONNELLES ET SUR LA PRIMAUTÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE?

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

Dans cet arrêt du 14 juin 2017, la Cour d'appel a abordé deux thèmes fondamentaux qui intéressent le droit du travail: 1) le partage des compétences entre le tribunal de droit commun et les arbitres de grief et 2) la liberté contractuelle du salarié et de l'employeur au-delà de la convention collective. M^e Jean-Philippe Mackay, avocat chez Sarrazin Plourde, l'un des avocats de l'appelant dans ce dossier, a offert un survol des points saillants de cet arrêt, tout en mettant en exergue certaines questions pour alimenter la réflexion sur ses conséquences potentielles sur le droit du travail.

10 OCTOBRE 2017 | L'UTILISATION DES EMPLOYÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC EST-IL UN OUTIL EFFICACE OU UN OBSTACLE SUPPLÉMENTAIRE DANS LA GESTION DES CORPS PUBLICS?

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e André Sasseville et M^e Georges Samoisette-Fournier, du cabinet Langlois, ont fait l'analyse de la nouvelle loi provinciale sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics dans une perspective critique en référence à la loi fédérale dont elle s'inspire et à la jurisprudence de droit du travail sur la dénonciation externe.

11 OCTOBRE 2017 | SÉANCE DE NÉGOCIATION COMMERCIALE EN DIRECT – 2^e ÉDITION

Conférence Barreau de Montréal — Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines, organisée par le comité de liaison avec les avocats en droit des affaires

Pour une deuxième année, le comité de liaison avec les avocats en droit des affaires a présenté une simulation de négociation d'une opération relative à l'achat d'une société. Des avocats d'affaires de divers cabinets de Montréal ont mis leurs talents au service de leurs confrères et consœurs pour faire une démonstration d'une négociation en droit des affaires.

17 OCTOBRE 2017 | LA JUSTICE PARTICIPATIVE DE DEMAIN

Colloque Barreau de Montréal — CAIJ, organisé par le comité de la Table ronde sur la justice participative

Le comité organisateur de la Table ronde sur la justice participative a convié les membres à une journée de formation sur la justice participative. Au programme:

- > La justice participative en matière criminelle (l'honorable François Rolland, administrateur du programme de remboursement volontaire, M^e Robert Rouleau, procureur au DPCP et M^e Isabella Teolis, criminaliste)
- > Le profil du citoyen du XXI^e siècle et l'offre de service juridique: La relation entre le citoyen et la justice change. (M^{me} Julie Macfarlane, professeure émérite et auteur, Faculté de droit de l'université de Windsor, et M^{me} Denyse Thiffault, conseillère stratégique)
- > L'intégration avec succès de la justice participative: M^e Jean H. Gagnon, Ad.E., médiateur accrédité et arbitre accrédité, a discuté avec les panélistes suivants: M^e Gabriel Auger, l'Atelier de la justice participative, M^e Marie-Hélène Beaudoin, médiatrice accréditée et arbitre, M^e Marie-Laurence Brunet, Brunet & associés, M^{me} Tessa Manuello, juriste, médiatrice accréditée et consultante PRD, qui ont intégré avec succès la justice participative dans leurs activités professionnelles.

25 OCTOBRE 2017 | COPYRIGHT — CANADA AND THE UNITED STATES: TOP 10 DIFFERENCES

Webinaire Barreau de Montréal — Los Angeles County Bar Association (LACBA) — CAIJ, organisé par le comité sur le rayonnement international du Barreau de Montréal et l'International Law Section du LACBA

M^e Marek Nitoslawski, associé et agent de marques de commerce au sein du cabinet Fasken Martineau à Montréal, et M^e Paul D. Supnik, à son compte à Beverley Hills et conseiller juridique auprès du cabinet Rufus-Isaacs, Acland & Grantham LLP, ont présenté 10 des principales différences entre le droit d'auteur aux États-Unis et au Canada qu'il est important pour les avocats et les clients de connaître.

26 OCTOBRE 2017 | ÉGALITÉ EN EMPLOI, UN DÉFI POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

Colloque Tribunal des droits de la personne — Barreau de Montréal — CAIJ

Lors de ce colloque, des juristes et des acteurs de la société civile ayant une expérience terrain avec les personnes immigrantes ont dressé un portrait des obstacles rencontrés par celles-ci dans l'accès au marché du travail québécois. Des pistes de solution pour faire face aux difficultés liées notamment à la diversification de la main-d'œuvre, à la reconnaissance des acquis professionnels, à la discrimination systémique et aux biais dans les processus d'embauche ont été envisagées et discutées, afin d'assurer le respect du droit à l'égalité des personnes immigrantes.

8 NOVEMBRE 2017 | TRIAL PRACTICE DO'S & DON'TS: HOT TIPS FROM THE EXPERTS — 9TH EDITION

Conférence Barreau de Montréal — CAIJ, organisée par l'English Speaking Section

Le thème de cette année était: *Writing For The Court - Giving Judges What They Want*. Les conférenciers (l'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe de la Cour supérieure, l'honorable Mark Schragger de la Cour d'appel, M^e Catherine McKenzie, avocate chez IMK et auteure renommée, et M^e Robert Kugler, avocat de litige chez Kugler Kandestin) ont donné des conseils aux participants pour qu'ils sachent ce dont les juges ont besoin pour rendre leurs décisions.

14 NOVEMBRE 2017 | LE CANNABIS AU BANC DES ACCUSÉS: COUPABLE OU NON COUPABLE

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

Le débat actuel entourant la légalisation du cannabis soulève passion et mésentente. Qui dit vrai? Et, dans cette polémique, plus les tenants du oui expriment leurs arguments favorables, plus les tenants du non se cristallisent dans leurs objections... et vice versa. À l'approche de la date du 1^{er} juillet 2018, est-il encore possible de réfléchir sur le sujet tout en gardant la distance nécessaire pour bien se préparer à la venue de cette réalité, qu'on la souhaite ou pas? M. Jacques Proulx, psychologue intervenant en toxicomanie depuis 25 ans, a traité du sujet avec les avocats en droit du travail lors de cette activité.

28 NOVEMBRE 2017 | DIVERSITÉ ET EMPLOYABILITÉ DANS LE MILIEU JURIDIQUE: QUEL(S) MOYEN(S) POUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI?

Discussion et réseautage Barreau de Montréal — Financière des avocats, organisée par le comité sur la diversité ethnoculturelle

Dans le contexte du lancement à l'automne 2017 d'une consultation sur le racisme et la discrimination systémique (qui n'a finalement pas eu lieu), le comité sur la diversité ethnoculturelle a invité les membres du Barreau de Montréal à une discussion ouverte et amicale sur la diversité et l'employabilité dans la profession juridique à Montréal, animée par M^{me} Lisa Marie Gervais, journaliste au Devoir. M^{es} Sau Mei Chiu (avocate et médiatrice familiale chez Ouellet, Nadon et Associées), Lucie Lamarche (professeure titulaire au département des sciences juridiques de l'UQAM) et Eric Oliver (associé et chef du litige chez Municonseil) ont échangé leur point de vue divergent sur la question de la discrimination positive en tant que moyen concret pour changer le système. Un échange avec l'auditoire a suivi, qui a permis de partager les vécus et expériences.

5 DÉCEMBRE 2017 | LE DROIT DE L'IMMIGRATION AU CŒUR DES STRATÉGIES D'AFFAIRES ET DES TRANSACTIONS

Conférence Barreau de Montréal — Montpetit-Recrutement | Ressources humaines, organisée par le comité des avocats œuvrant en entreprise en collaboration avec le cabinet BCF Avocats d'affaires

Cette conférence, de M^e Julie Lessard, BCF Avocats d'affaires, visait à sensibiliser les avocats à l'importance de bien connaître les règles de droit relatives à la mobilité des travailleurs. Les sujets suivants ont été présentés en utilisant des exemples concrets :

- > La fluidité des services à l'échelle mondiale et l'importance de certaines clauses dans la rédaction des contrats de service;
- > Les considérations importantes dans l'établissement du modèle d'affaires: la création d'une filiale et son impact sur la mobilité du personnel de vente;
- > Les stratégies légales, tactiques et stratégiques pour attirer et retenir le talent global;
- > La multiplication des audits et inspections relatives aux travailleurs étrangers; quels sont les risques courus par les employeurs fautifs;
- > Le «duty of care» des employeurs envers les voyageurs d'affaires et autres travailleurs mobiles;
- > L'impact des restructurations, fusions et acquisitions sur le statut des travailleurs étrangers; l'importance de la revue diligente du point de vue de l'immigration;
- > Nouvelles considérations: la fouille des appareils électroniques et le devoir de confidentialité.

5 AU 12 DÉCEMBRE 2017 | TOURISME ACADÉMIQUE — HAÏTI 2017

Activité organisée par le comité sur le rayonnement international

Dans le cadre du 32^e Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB), dont l'Ordre des avocats de Port-au-Prince était l'hôte du 6 au 8 décembre 2017, le Barreau de Montréal a renouvelé la formule, pour la troisième édition, du séjour de tourisme académique en Haïti. Les participants ont donc pu bénéficier du congrès de la CIB, ayant pour thème «Les avocats francophones au service du développement économique et social» et réunissant plusieurs bâtonniers et avocats de la Francophonie. Le congrès leur permettait de participer à plus d'une dizaine d'heures de formation ainsi qu'à plusieurs occasions d'échanger de manière plus informelle avec les collègues.

12 DÉCEMBRE 2017 | VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - POINT DE VUE D'UN PRATICIEN EN DROIT DU TRAVAIL: TOP 10 DES DÉCISIONS DES COURS D'APPEL CANADIENNES EN 2016 ET 2017

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

Dans le cadre de sa présentation, qui se voulait une mise à jour de celle faite en décembre 2015, M^e Stéphane Lacoste, avocat général - Teamsters Canada, a fait un survol des 10 décisions des cours d'appel canadiennes portant sur la vie privée qui sont d'intérêt pour la pratique du droit du travail. Il s'agissait d'une occasion pour les praticiens de prendre connaissance de décisions rendues dans d'autres juridictions ou dans d'autres domaines de pratique qui peuvent tout de même avoir une incidence sur le droit du travail.

13 FÉVRIER 2018 | L'ARRÊT CARON: L'INTÉGRATION DE L'OBLIGATION D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE DANS LA L.A.T.M.P

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

Par son arrêt rendu le 1^{er} février 2018, la Cour suprême du Canada intègre l'obligation d'accommodement raisonnable à même le régime public institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Après un bref survol des positions défendues dans ce litige, les conférenciers, M^e Sophie Cloutier, associée chez Poudrier Bradet, et M^e Sébastien Parent, chercheur au CRIMT, qui ont respectivement représenté l'intimé M. Caron et l'intervenant Conseil du patronat devant la Cour suprême, ont présenté en détail les enseignements de cette décision, laquelle vient modifier considérablement la gestion des dossiers d'accidentés du travail.

19 FÉVRIER 2018 | RÉUSSITE ET ÉQUILIBRE: LE YOGI DE WALL STREET AU BARREAU

Dîner-conférence Barreau de Montréal — Financière des avocats, organisé par le comité des avocates dans la profession

Ayant œuvré pendant plus de 20 ans dans le domaine financier à New York, Toronto et Montréal (gestionnaire de portefeuilles, gestionnaire de risques, chef de placements, chef de pupitre des obligations, chef stratège), Erik Giasson, le «yogi de Wall Street», en a tiré différentes leçons. Survivant du cancer, quatre fois Ironman et père de cinq enfants: pour Erik Giasson, l'équilibre est primordial. Dans cette conférence, il a présenté la façon dont il applique concrètement ses apprentissages au quotidien et comment ils permettent de trouver sa voie et d'avoir le courage de réussir sa vie professionnelle et personnelle.

13 MARS 2018 | RÉTROSPECTIVE DES DÉCISIONS MARQUANTES EN DROIT DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

M^e Maude Grenier et M^e Philippe Bélisle, de Norton Rose Fulbright, ont fait une revue de 10 décisions ayant marqué la pratique en droit de l'emploi et du travail au cours de la dernière année. Ils ont mis en lumière les principaux enjeux qui en découlent de même que leur portée en matière de gestion des ressources humaines.

10 AVRIL 2018 | L'EXERCICE D'UN CONTRÔLE SUR LES SALARIÉS EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL; PORTÉE DE L'ARRÊT ASSOCIATION DES JURISTES DE JUSTICE C. CANADA (P. G.), 2017 CSC 55

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

En matière d'appréciation de la raisonnable d'une directive patronale, l'arrêt récent Association des juristes de justice a confirmé la règle adoptée par la Cour suprême dans l'arrêt Irving qui renvoyait notamment à l'affaire KVP. La cour a confirmé la décision de l'arbitre qui avait considéré déraisonnable une directive imposant aux employés des heures de garde non rémunérées hors de leur horaire normal de travail. M^e Bernard Pillion, de Pillion, Leblanc, Beaudry, qui a plaidé cette affaire devant la Cour suprême, a invité les participants à s'interroger sur la portée de cet arrêt en regard de toute décision d'un employeur qui exercerait un contrôle sur ses salariés en dehors du cadre établi par la convention collective, alors qu'ils devraient être libres de vaquer à leurs occupations personnelles.

17 AVRIL 2018 | INDÉPENDANCE ET DIVERSITÉ DES ADMINISTRATEURS: DES ENJEUX DE TAILLE

Conférence Barreau de Montréal — Financière des avocats, organisée par le comité des avocats ayant des carrières alternatives

Souvent liée à la bonne gouvernance, l'indépendance des administrateurs demeure un concept susceptible d'interprétation. À quoi réfère-t-on exactement? Quels sont leurs devoirs en vertu des divers codes d'éthique et de déontologie, notamment en ce qui a trait à la reddition de comptes et à la gestion des conflits d'intérêts? La composition des conseils d'administration est-elle le reflet de la société d'aujourd'hui? Quelles sont les tendances actuelles? Cette conférence, animée par M^e Michèle Moreau, directrice de la protection et de la défense des droits à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a permis de mieux comprendre les diverses implications liées à la tâche d'administrateur d'une société ou d'un organisme. Les conférenciers (M^e Maryse Bertrand, Ad.E., M. Jacques Bourgault, M. Louis Roquet et M^e Shahad Salman), forts de leur expérience respective, ont discuté d'indépendance et de diversité au sein du conseil d'administration en tant que vecteurs de sa légitimité.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président
M^e Robert Primeau, vice-président
M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorier
M^e Geneviève Apollon
M^e Geneviève Boutin
M^e Diane Chartier
M^e Marie Christine Kirouack, Ad.E.
M^e Michèle Lynn Meleras
M^e Johanne O'Hanlon
M^e Johanna Sarfati

Nombre de séance: 1 (et de nombreux échanges par courriel)

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, des administrateurs peuvent la rencontrer et discuter avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable à l'association par l'entremise du Barreau de Montréal, à l'attention de M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'association est venue en aide à sept confrères ou ex-confrères.



SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Depuis septembre 2013, ce salon et le vestiaire des avocats sont situés au 2^e étage du Palais de Justice. Le salon est plus spacieux et son accès facilité. On a amélioré l'offre de produits, ce qui semble être apprécié des membres.

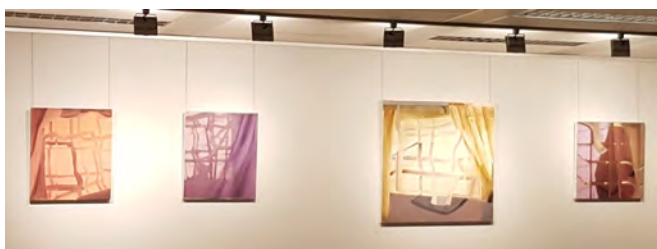
Des espaces de travail et deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont mis à la disposition des membres par le CAIJ. Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2 \$/jour) et un rabat (1 \$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon, il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2 \$/jour) et d'acheter un cadenas (5 \$).

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8 h 30 à 17 h. Alexandre Martin Dufresne, Alexandra Ghezzi, Jocelyn Roy et Mélanie Roy se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

Encourager la relève artistique

Le Barreau de Montréal est fier d'offrir une vitrine d'exposition à la relève artistique. En plus d'encourager les jeunes artistes en formation, cette initiative permet de rendre le Salon des avocats plus chaleureux et convivial. Un concours annuel organisé en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) permet aux artistes intéressés de soumettre jusqu'à 10 oeuvres sur la thématique de leur choix. Le gagnant est choisi par un jury composé de représentants du Barreau de Montréal et de l'UQAM. Cette année, les toiles de M^{me} Élise Lafontaine ont été installées au Salon des avocats en remplacement de celles de M^{me} Marylin Leblanc.



MEMBRES

M^e Claude Girard, président
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Marissa Frishman
M^e Nathalie Lefebvre
M^e Chantal Massé
M^e Sébastien Pelletier (jusqu'à sa démission)
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du service

Nombre de séances: 6

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.



Créer des liens Donner du soutien

Service de mentorat 514 866-9392

Vous pratiquez seul ?

Vous aimeriez échanger sur certaines préoccupations ?

Les conseils d'un collègue expérimenté seraient bienvenus ?

Le **SERVICE DE MENTORAT** est là pour vous !

www.barreaudemontreal.qc.ca
www.ajbm.qc.ca

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au-delà de sa mission première de jumeler des membres du Barreau de Montréal à des mentors, le travail du comité au cours de la dernière année s'est effectué dans la continuité des objectifs déterminés lors de l'exercice précédent, à savoir:

> Objectif 1. Publiciser différemment le service de mentorat:

L'existence du Service de mentorat est d'abord publicisée à la première page du site Internet du Barreau de Montréal. Un encart invitant les membres du Barreau au service de mentorat y est clairement identifié. Celui-ci se trouve relié électroniquement à un onglet décrivant l'ensemble des ressources du Service de mentorat mises à la disposition des membres du Barreau. Il faut de plus noter l'existence d'un autre lien virtuel qui relie le site du Jeune Barreau de Montréal à celui du Barreau de Montréal à l'onglet du Service de mentorat.

> Objectif 2. Établir une banque de mentors:

Les membres du comité ont contacté les mentors potentiels au cours de l'année. Leurs noms se trouvent regroupés sur une liste préparée par la directrice générale. Les champs de pratique et la spécialité des mentors s'y retrouvent également clairement disposés. Cette «banque» de mentors est mise à jour régulièrement. Elle permet à la directrice générale d'effectuer efficacement les jumelages mentor/mentoré.

> Objectif 3. Établir un processus de reconnaissance envers les mentors:

Une initiative du Jeune Barreau de Montréal a permis à des mentors de témoigner de leur expérience vécue à ce titre. Leurs témoignages apparaissent dans une section distinctive du site Internet du JBM. Cette vitrine permet aussi de faire la promotion du Service de mentorat du Barreau de Montréal.

> Objectif 4. Revoir le suivi des jumelages afin qu'il soit bien personnalisé et bien encadré:

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont assisté la directrice générale afin d'assurer un suivi auprès des mentors et mentorés qui ont fait l'objet d'un jumelage. Ce premier suivi vise essentiellement à s'assurer que les jumelages effectués par le Service puissent répondre aux attentes des membres qui y ont recours. Un peu plus tard dans le processus, d'autres suivis sont faits auprès des participants. Ceux-ci cherchent à établir le niveau de satisfaction des membres suite aux services qu'ils ont obtenus par l'intermédiaire du Service.

Enfin, il faut mentionner que le Service de mentorat s'est aussi concentré sur sa principale raison d'être. Il a continué tout au long de la dernière année à procéder aux jumelages de membres du Barreau à des mentors se trouvant sur la liste ci-haut mentionnée. Le Service de mentorat a ainsi pu effectuer 23 jumelages au cours de cette période. Il totalise à ce jour 539 jumelages depuis sa mise en place en août 1999.

 INFORMER
le public et démystifier le droit

Le public

Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Horia Bundaru, président
 M^e Francine Beaumier
 M^e Josiane Chrétien
 M^e Marie-Pier Desmeules
 M^e Alec Fafard
 M^e Alexandre Forest
 M^e Émilie Giroux-Gareau
 M^e Joey Hanna
 M^e Caitlin Audrey Jenkins
 M^e Brigitte Karib
 M^e Élise Robert-Breton
 M^e Sandra Tremblay
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^e Catherine Alix, coordonnatrice de comités
 M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice de comités
 M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur de comités

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La 21^e édition du Salon VISEZ DROIT, dont le thème était *Votre voix dans la balance*, s'est tenue du 9 au 12 avril 2018 au complexe Desjardins, sous la présidence d'honneur du juge en chef du Canada, le très honorable Richard Wagner, C.P.

Le Salon a, encore une fois, connu un grand succès, tant par les nombreuses consultations juridiques que par l'importante participation du public.

La ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, M^e Stéphanie Vallée, a souligné que le Salon est devenu un rendez-vous annuel incontournable pour les justiciables qui désirent en apprendre davantage sur leurs droits et sur notre système de justice.

M^e José Da Costa et M^{me} Nicole Doucet se sont vu remettre le prix VISEZ DROIT pour souligner leur contribution indéfectible au Salon.

Au cours de la semaine, le public et les écoles présentes au Salon ont pu assister à une foule d'activités sur le thème de la justice, animées par le dynamique duo formé de M^{es} Francine Beaumier et Joey Hanna, sous la direction de la grande chef d'orchestre, M^{me} Gislaine Dufault.

Le coup d'envoi des activités a été donné par un dialogue portant sur les défis reliés à l'immigration, animé par M^{me} Esther Bégin avec, notamment, M^e Stéphane Handfield, avocat spécialisé en droit de l'immigration, M^e Véronique Lamontagne, directrice par intérim du BINAM et M. Hugo de Grandpré, journaliste à La Presse. La journée a été clôturée par un jeu-questionnaire sur les droits et obligations qui se cristallisent lorsqu'on atteint la majorité, suivi d'un procès simulé portant sur la discrimination et le harcèlement au travail.

Au cours de la seconde journée, les élèves de l'école Jean-Grou ont participé à un sketch sur les stéréotypes, avant de poursuivre la discussion avec la psychologue Nathalie Otis et M^e Robert Hamel. Les élèves de l'école Gentilly ont ensuite pris la relève, interprétant avec talent deux autres sketches, le premier illustrant comment les différences de chacun peuvent souvent constituer des forces, et le second illustrant diverses situations où des droits sont affectés, suivi d'une discussion avec M^e Dominik Tremblay Perron du Bureau international des droits des enfants.



Crédits photo : Sylvain Légaré

La troisième journée a débuté par un jeu visant à mieux connaître les divers organismes œuvrant en matière de justice, suivi par une simulation d'une séance de l'Assemblée nationale présidée par un ancien député, le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad.E. Les élèves ont ensuite participé à un jeu-questionnaire préparé par Juripop, portant sur l'application des notions juridiques en matière sexuelle. Enfin, le Salon a accueilli les gagnants du concours La Justice à bonne mine, qui ont été interviewés dans une ambiance « talk show » par M^e André d'Orsonnens et M. François-Étienne Paré.

La dernière journée a vu s'affronter sur scène et dans la salle de talentueux orateurs, avant de laisser place à un procès simulé devant un juge du Tribunal des droits de la personne et à la très populaire joute d'improvisation entre de courageux avocats, sous le regard sévère de l'arbitre François-Étienne Paré.



CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e Caroline Tremblay, présidente
 M^e Valérie Assouline
 M^e Anne-Virginie Desmarais
 M^e Martine Dubois
 M^e Fanie Dubuc
 M^e Elsa Kelly Rhéaume
 M^e René Labrosse
 M^e Nathalie Raymond
 M^e Roudine Ishak Rizkalla
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

MANDAT

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'informations juridiques, par le biais de consultations gratuites et privées. Il assure le recrutement des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique requis pour répondre aux besoins de la population.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'objectif du comité des consultations juridiques est d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'informations juridiques, par le biais de consultations gratuites et privées. Il assure le recrutement des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique requis pour répondre aux besoins de la population.

Près de 1000 consultations juridiques gratuites ont été offertes dans le cadre du Salon VISEZ DROIT, qui se tenait du 9 au 12 avril dernier. Le comité tient à remercier la centaine d'avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences et leur professionnalisme au service des justiciables.

Encore cette année, une douzaine d'avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone.

Finalement, le comité tient à souligner l'apport du CAIJ qui, encore cette année, a offert un service de recherchistes pendant toute la durée des consultations juridiques.

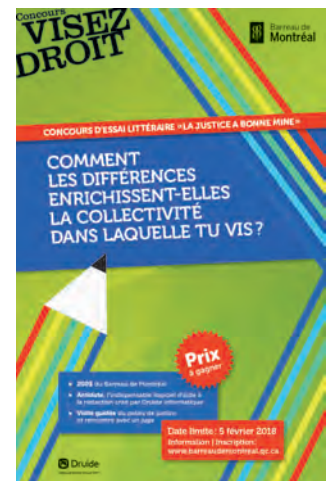
CONCOURS VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Rosalie Plouffe, présidente
 M^e Gregory Azancot
 M^e Mélanie Dugré
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Émilie Jutras
 M^e Xanthoula Konidaris
 M^e Nathalie Lefebvre
 M^e Antoine Lippé
 M^e Mihaela Marineau
 M^e Nathalie Marois
 M^e Chantale Massé
 M^e Heather Marjorie Michelin
 M^e Peter Joseph Moraitis
 M^e Julie Pelletier
 M^e Tim Seah
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité chapeaute le concours des « Débats oratoires » ainsi que le concours « La Justice a bonne mine / Write for Justice ».





CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Le concours des débats oratoires s'adresse aux étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal. Il consiste à défendre publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité, qui comporte une connotation légale et qui soulève la controverse. La 29^e édition s'est déroulée le 20 mars 2018, sous le thème suivant : « Invoquer la disposition de dérogation (clause nonobstant) pour se soustraire à l'application de l'arrêt Jordan, POUR ou CONTRE ? ».

Sept cégeps ont participé aux demi-finales, à la salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal : Collège Bois-de-Boulogne, Dawson College, Collège International Marie-de-France, Collège Jean-de-Brébeuf, John Abbott College, Collège de Maisonneuve et Collège Stanislas.

Le jury des demi-finales était présidé par M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide informatique*, et complété par M^e Antoine Lippé, avocat au ministère de la Justice du Canada, et M^e Mélanie Dugré, avocate au contentieux des compagnies d'assurance Great-West, London Life et Canada-Vie.

Le jury de la finale était présidé par l'honorable Sophie Bourque, juge à la Cour supérieure du Québec. Les autres membres du jury étaient M. Vincent Richer, chef de la Division des communications opérationnelles et de l'information policière du SPVM, M^e Walid Hijazi, avocat criminaliste, M^e Frédéric Bérard, politologue et analyste politique, et M^e Maria Giustina Corsi, avocate auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

M^e Rosalie Plouffe, présidente du comité des Concours, a agi comme maître de cérémonie des débats. M^e Nathalie Lefebvre, membre du comité des Concours, a pour sa part assuré la tenue du temps, et M^e Michèle Moreau a agi comme modératrice.

Les membres du jury de la finale ont proclamé gagnantes M^{mes} Lara Itani et Ingrid Mavoli du Collège Stanislas. Elles se sont vues décerner le prix Philippe-Casgrain, ainsi qu'une somme de 500 \$ chacune et un logiciel Antidote, le logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide informatique*. Les membres de l'équipe finaliste, composée de M^{mes} Jade Normandeau et Louise Toutée du Collège de Maisonneuve, ont reçu pour leur part une somme de 250 \$ chacune et un logiciel Antidote.

Enfin, les membres du jury des demi-finales ont décerné les prix des deux meilleurs orateurs parmi les équipes n'ayant pas atteint la finale à M^{me} Jasmine Razavi du Collège Jean-de-Brébeuf et à M. Alexandre Tirziu du Collège international Marie de France. Ils se sont mérités une somme de 150 \$ chacun et un exemplaire du Grand Druide des synonymes.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 31^e concours annuel de composition sur un thème juridique à l'intention des étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu pour l'édition 2018 était le suivant : « Comment les différences enrichissent-elles la collectivité dans laquelle tu vis ? ». Le comité a reçu 781 textes provenant de 31 écoles différentes.

Les textes gagnants ont été sélectionnés en caviardant les noms des participants et des écoles, selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire et analyse personnelle. Une importance particulière est accordée au critère de l'originalité.

Les gagnants de l'édition 2018 sont : Mirka Couture-Zikovsky de *The Study* (français) et Benjamin Onichino de *Willingdon School* (anglais), dans la catégorie primaire 3^e cycle ; Rhama Desjarlais de l'École Louis-Riel (français) et Mia Su de *The Study* (anglais) dans la catégorie secondaire 1^{er} cycle ; et enfin, Alice Tao Ran Guo de l'École internationale de Montréal (français) et Melissa Spiridigliozzi de *Villa Maria High School* (anglais), dans la catégorie secondaire 2^e cycle. De plus, 11 participants ont reçu une mention pour leur texte.

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide informatique*, et M. François-Étienne Paré, acteur et animateur, a eu lieu le 11 avril 2018 au complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT du Barreau de Montréal. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu une somme de 200 \$ chacun et un logiciel Antidote. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge.

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a reçu sept demandes de conférences, qui ont pu être comblées avec l'aide de huit avocats. Elles portaient sur les sujets suivants :

- > La profession d'avocat (1)
- > Journée carrière (2)
- > Les successions (1)
- > Régimes de protection (1)
- > Le système judiciaire (1)

Les conférences ont été offertes par les avocats suivants :

M^{es} Jean Renaud, Jean Michel Desgagnés, Claudine DuSablon, Denise Boulet, Farah Rousseau, Louis-Philippe Roy, Frédérique Pothier-Paquette et Charles-Antoine Guilbault.

Les conférences ont été offertes auprès des organismes suivants :

- > Centre Sainte-Croix de la CSDM
- > Collège Régina Assumpta
- > Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement (APDITED)
- > Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent
- > Centre d'éducation des adultes Outremont de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le SAGE offre des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations sont offertes uniquement sur référence de la Cour et se déroulent du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 12 h.

Au cours de l'exercice 2017-2018, les bénévoles du SAGE ont réalisé 217 consultations. La très grande majorité de celles-ci émanaient de la salle de pratique (2.17). Les ordonnances de sauvegarde, les formulaires et les documents nécessaires à la fixation de la pension alimentaire pour enfant demeurent les sujets les plus souvent abordés.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'implication de dévoués bénévoles, greffiers spéciaux, membres de la Magistrature et partenaires (Direction des services judiciaires de la Métropole, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et Pro Bono Québec).

La gestion du SAGE est assurée par la coordonnatrice, M^{re} Catherine Alix. Elle est épaulée dans cette fonction par toute l'équipe du Barreau de Montréal et, plus particulièrement, par M^{me} Frédérique Faubert ainsi que M^{re} Stéphanie Bouchard.

SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Afin de favoriser son efficacité, plusieurs améliorations lui ont été apportées. Ainsi, un exercice de réinscription a permis de mettre à jour la liste des avocats membres, d'améliorer le profil de l'offre de service offerte, de retirer les dossiers inactifs et d'ajouter des champs de pratiques au formulaire d'inscription. Par conséquent, au 31 mars 2018, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 724, alors qu'il était de 1 184 à pareille date l'an dernier.

M^{me} Carmine Belfort, préposée au Service de référence depuis le 26 février 2018, procède au traitement des demandes et fournit au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait fait 12 847 références d'avocats, pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées par 8 289 clients. Par ailleurs, il est à noter que 68 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 29 % anglais et 3 % une autre langue que le français ou l'anglais.

SERVICE DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

Depuis septembre 2014, le Barreau de Montréal, de concert avec Juris Concept, offre à la population un service de référence accessible en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'adresse suivante : www.jurisreference.ca. Ce service s'ajoute aux outils qui existent déjà pour aider la population à trouver un avocat. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, 1 297 références ont été faites par Jurisréférence.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Grâce à l'appui financier du Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal (« JBM ») offre gratuitement plusieurs services juridiques *pro bono* à la population, et ce, avec l'aide de plus d'une centaine de jeunes avocats bénévoles.

Le **Service de préparation à une audition (SPA)** a été mis en place en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites de 30 minutes offertes sur l'heure du dîner, du lundi au vendredi, permettent aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Initialement, le service visait uniquement les justiciables ayant une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, mais depuis ce temps, ont été ajoutés la Régie du logement, le Tribunal administratif du travail et la Cour d'appel du Québec.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes pour les SPA, le Palais de Justice de Montréal a gracieusement mis à la disposition du JBM une troisième salle pour les rencontres entre les avocats bénévoles et les justiciables sur l'heure du dîner.

Cette année, un **nouveau SPA** a été mis en place afin de pouvoir aider les citoyens non représentés qui agissent devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour les dossiers de contestation d'une décision rendue par le Bureau de la révision administrative de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Les premières consultations gratuites de 45 minutes se sont déroulées en mars 2018 au TAQ.

Quelques statistiques

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 1578 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*:

- > Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances: 1270
- > Service de préparation à une audition devant le Tribunal administratif du travail: 7
- > Service de préparation à une audition devant la Régie du logement: 284
- > Service de préparation à une audition devant la Cour d'appel du Québec: 11
- > Service de préparation à une audition devant le Tribunal administratif du Québec, IVAC: 6

Depuis mai 2011, le **Service d'information juridique à la cour municipale de Montréal (SIJ)** vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde tous les jours, de 9 h 30 à 12 h 30 au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

1226 accusés non représentés ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 avec l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 244 avant-midis.

Le **service de médiation sur place aux petites créances** est un projet qui a été réalisé en collaboration avec la Cour du Québec et le Barreau de Montréal. Ce projet-pilote du JBM a été mis sur pied en novembre 2014. Dans le cadre de ce programme, les parties présentes le jour de leur audition sont invitées à participer à une séance gratuite de médiation d'une heure avant leur audition. Dans le cas où la médiation ne serait pas concluante, le juge entend leur dossier au fond.

Le service a été offert pour 275 dossiers. L'offre a été acceptée par les parties à 153 reprises, soit 56 %. Sur ce nombre, 85 dossiers ont été réglés grâce à la médiation, soit 56 %.



HONORER

et encourager l'excellence

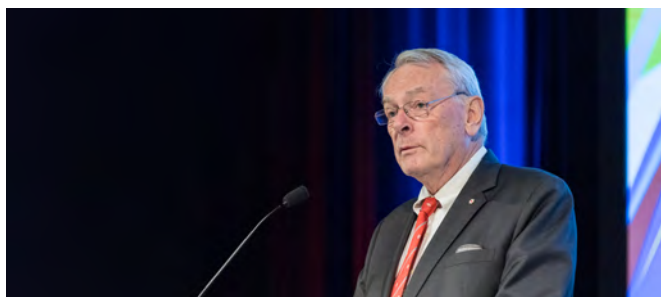
Les prix et les hommages

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore ses membres émérites et souligne la réussite de ses futurs membres ainsi que la contribution exceptionnelle de ceux qui l'aident à remplir sa mission.

LA MÉDAILLE

Le Conseil, à sa séance du 29 mars 2017, a convenu à l'unanimité, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Richard W. Pound C. C., O.Q., c.r., Ad. E., F.C.A. pour souligner sa contribution exceptionnelle à défendre la règle de droit.

M. le bâtonnier Brian R. Mitchell a rendu hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau lors de la Journée du Barreau, le 7 septembre 2017.



LE PRIX PIERRE-FOURNIER

À sa séance du 22 novembre 2017, à l'invitation de la Conférence des anciens bâtonniers de rendre hommage à M^e Pierre Fournier, décédé subitement le 25 juin 2017, et à la suggestion de la directrice générale, le Conseil, à l'unanimité, convient qu'à l'avenir, le Mérite du Barreau de Montréal, se nomme le « *Prix Pierre-Fournier* ».

À sa séance du 20 mars 2018, le Conseil a convenu d'octroyer le premier *Prix Pierre-Fournier* à sa fille, M^e Magali Fournier. Ce prix est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Dès le début de sa carrière, Magali Fournier s'est impliquée dans les divers comités et au Conseil, où elle a occupé les postes de représentante du Jeune Barreau, conseillère, première conseillère et, 18 ans après son père, bâtonnière. Très présente tout au long de son mandat de bâtonnière, M^e Fournier a poursuivi son implication au sein de plusieurs comités du Barreau après son mandat. Elle est toujours disponible et partante pour de nouveaux mandats.





M^e JOSÉ DA COSTA



M^{me} NICOLE DOUCET

PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Le 9 avril 2018, M. le bâtonnier Brian R. Mitchell, lors de l'inauguration du 21^e Salon VISEZ DROIT, a remis le Prix VISEZ DROIT – volet juridique à M^e José da Costa, qui est avocat au bureau Crémazie du Centre communautaire juridique de Montréal. M^e da Costa participe au Salon VISEZ DROIT depuis de nombreuses années, au début comme avocat consultant, ensuite comme avocat répartiteur aux consultations juridiques. Capable d'auto-dérision, il est le candidat idéal pour les jeux-questionnaires quotidiens. Année après année, il libère une place à son agenda chargé pour venir prêter main-forte au Barreau de Montréal et mettre son talent au service de la justice.

Quant au Prix VISEZ DROIT – volet public, il a été remis à M^{me} Nicole Doucet. Au fil des ans, M^{me} Doucet a participé à plusieurs éditions du Salon VISEZ DROIT, où elle agissait comme greffière pour les nombreux procès simulés. Même en 2018, elle a accepté de sortir de sa retraite pour venir agir comme greffière à l'un des procès simulés de la semaine. Et toujours, elle acceptait spontanément les invitations du Barreau de Montréal et se présentait aux diverses activités avec un sourire rassurant.





LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours de la Journée du Barreau, le 7 septembre 2017, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 70^e, 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT SON 70^e ANNIVERSAIRE :

M^e Manuel Shacter, c.r., Ad. E., *avocat à la retraite*

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE :

M^e Sidney Cutler, c.r.
M^e Francine Geoffrion
M^e Lucien Lachapelle
M^e Alex K. Paterson, O.C., O.Q., c.r., Ad. E.
M^e J.-Lambert Toupin, c.r.

Avocats à la retraite :

M^e Pierre Brassard
M^e John Ciaccia
L'honorable Michel Côté, c.r.
M^e Jaime W. Dunton
M^e John H. Gomery, c.r.
M^e Fernand Lalonde, c.r.
M^e J. Vincent O'Donnell, c.r., Ad. E.
L'honorable Lawrence A. Poitras, c.r.
M^e Bernard Sivak
M^e Stanley Tavis.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE :

M^e Edward E. Aronoff
M^e Casper M. Bloom, c.r., Ad. E.
M^e Jack B. Boidman
M^e Earl S. Cohen
M^e Jacques Dagenais
M^e Armand L.C. de Mestral, C.M.
M^e Guy Dufort
M^e Claude J.E. Dupont
M^e Gilles Fafard
M^e Charles E. Flam
M^e Mortimer G. Freiheit
M^e Robert Golfman
M^e Bernard Grenier, Ad. E.
M^e Michel Jetté
L'honorable Daniel Johnson, G.O.Q.
M^e Daniel Kochenburger
M^e Bennie Kravitz
M^e Gordon Kugler
M^e Ray E. Lawson
M^e Morden Lazarus
M^e William B. Mauer
M^e Pierre B. Meunier
M^e Irving Narvey
M^e Leslie Irwin Notkin
M^e Reeve Pearl
M^e Arthur Sanft
M^e Stephen A. Scott
M^e David H. Sohmer

Avocats à la retraite :

M^e David H. Appel
M^e Marc Desjardins
M^e Bernard Faribault
M^e Harold P. Gordon, c.r.
M^e Jean-Marc Lafaille
M^e Michael L. Richards
M^e Gérard Rochon
M^e Raymond Royer
M^e Sharon Sholzberg Gray
M^e Gabriel Terkel

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

Université de Montréal

Deuxième au baccalauréat — Laurence Rousseau-Dufresne
Deuxième en 2^e année (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Thierry Noisoux
Droit civil — Camille Côté
Droit des affaires — Samy Chekir
Droit municipal (*Prix Francis-Fauteux*) — Joannie Marchand

Université McGill

Excellence dans toutes les matières (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Julia Attack
Droit civil — Fraser Harland
Procédure civile — Jonathan Mooney

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — Sophie Godin
Droits et libertés de la personne — Laurence Landry-Plouffe
Droit de la preuve civile et administrative — Éloïse Moses
Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* — Florence Brosseau
Engagement dans le cadre du programme *Innocence* — Julie Masse-Harinen

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu M. le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 1^{er} décembre 2017, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où il a représenté le Barreau de Montréal, M^e Luc Deshaies, en remplacement de M. le bâtonnier Brian R. Mitchell, a remis ce prix de 800\$ (515 euros) à la récipiendaire, Adèle Singh, Onzième secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2018
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.





BARREAU DE MONTRÉAL

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone: 514 866-9392
Télécopieur: 514 866-1488
info@barreaudemontreal.qc.ca

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA